



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

RABAT Les élus du Syctom

- 3 Editorial d’Hervé Marseille, Président du Syctom
- 4 Le Syctom et les collectivités à l’heure du Grand Paris
- 6 En marche pour la transition énergétique
- 8 Des engagements pour l'exemplarité environnementale
- 10 Un outil industriel en évolution constante
- 12 Une gestion ambitieuse
- 14 Faits marquants 2015

18 AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
LES DÉCHETS, UNE RESSOURCE

- 20 Produire plus d’énergie
- 20 Augmenter les performances de valorisation énergétique
- 21 Vers un projet « biodéchets »
- 22 Intensifier le recyclage
- 22 Des capacités de tri optimisées
- 23 L’extension des consignes de tri en marche
- 23 De nouveaux flux au crible du recyclage
- 24 Des équipements à la hauteur des enjeux
- 24 Un outil industriel en renouvellement constant
- 26 L'exemplarité environnementale
- 27 Des installations pleinement intégrées à la ville

28 PRÉPARER L'AVENIR
FÉDÉRER ET RASSEMBLER

- 30 Soutenir l’action des collectivités
- 30 Un nouveau plan d’accompagnement pour 2015-2020
- 31 Des projets locaux en plein essor
- 31 L’annonce d’une nouvelle tarification
- 32 Fédérer pour gagner en performance
- 32 Rapprocher collecte et traitement
- 33 Avec les éco-organismes, pour une économie circulaire
- 34 Développer les partenariats et mutualiser les moyens
- 35 Innover et partager notre expertise
- 35 Poursuivre une dynamique d’innovation
- 36 Valoriser nos savoir-faire
- 37 Engager une démarche de solidarité internationale

En annexe

RAPPORT TECHNIQUE
ET FINANCIER 2015

- 2 Budget
- 2 Fonctionnement (recettes/dépenses)
- 4 Investissement (recettes/dépenses)
- 5 Programme d’investissement par site
- 6 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets
- 8 Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement
- 10 Bilan détaillé d’exploitation
- 10 Coûts de traitement (collecte sélective, incinération avec valorisation énergétique, objets encombrants, enfouissement)
- 11 Encombrants
- 12 Collecte sélective
- 14 Ordures ménagères résiduelles
- 15 Contrôle des rejets atmosphériques des centres d’incinération avec valorisation énergétique
- 15 Déchets déversés dans les installations de stockage



Principal acteur public du traitement des déchets ménagers en France mais aussi en Europe, le Syctom assume pleinement, avec les collectivités membres, toutes les responsabilités liées à ses activités et à son statut. Il est en premier lieu un partenaire impliqué dans la mise en œuvre des objectifs de la loi sur la transition énergétique. Cette loi, votée en août 2015, a conforté les collectivités locales qui, comme le Syctom, avaient déjà pris la mesure des enjeux et de la tâche à accomplir. Elle nous guide pour allier la lutte contre le réchauffement climatique - notamment au travers de la prévention - à la performance industrielle.

Le traitement des déchets et la production de matières secondaires sont plus que jamais une

opportunité pour l’industrie française. Le Syctom a fait le choix d’utiliser la commande publique pour soutenir massivement les études et les investissements au service de l’entretien, de la rénovation et du développement des installations industrielles en s’engageant sur près de deux milliards d’euros en 2015. Les déchets, devenus ressources, constituent un gisement pour fournir une énergie de récupération performante à un coût acceptable. L’évolution de nos statuts nous conforte dans cette voie en nous donnant les moyens de développer encore plus cette activité et les partenariats nécessaires.

Notre responsabilité d’acteur public nous oblige. Produire une énergie propre concourt à la protection de l’environnement. Cette volonté est le gage de l’acceptabilité de nos installations. En accompagnant la création de nouvelles filières de recyclage, en nous préparant au traitement séparé des biodéchets et à l’extension des consignes de tri pour tous les emballages, nous progressons vers notre objectif de ne plus enfouir de déchets. En décembre 2015, notre partenariat avec la COP21 a consacré cette détermination et notre capacité à porter les deux messages positifs qui sont ceux de la prévention et de la valorisation. L’approche vertueuse du cycle des déchets impose de souscrire à l’objectif de leur réduction et le Syctom accompagne ce mouvement par des actions très concrètes. Les soutiens accrus aux collectivités adhérentes et la mise en place de brigades d’éco-animateurs à la disposition des villes vont dans le bon sens. Le changement apporté pour rendre la tarification plus incitative est aussi un signal fort adressé aux collectivités adhérentes pour stimuler et accompagner leurs efforts.

En matière de recherche et de développement, le Syctom s’applique à donner naissance à des projets innovants comme la captation du CO₂ des fumées d’incinération et la fabrication de bioplastiques. Dans cette recherche du meilleur service rendu aux habitants, le Syctom n’est pas seul, et les grands syndicats urbains d’Ile-de-France partagent ces objectifs d’efficacité et d’exemplarité. Les projets communs autour de la coopération internationale et de la mutualisation des équipements et des réseaux ont franchi en 2015 un nouveau cap et je citerai en particulier notre association avec le SIAAP pour la co-méthanisation des déchets ménagers fermentescibles et des boues de stations d’épuration.

Les perspectives qui s’ouvrent à nous sont donc immenses et renforceront la capacité du Syctom à conjuguer tous les impératifs qui s’imposent à lui, à commencer par traiter et valoriser toutes les typologies de déchets que l’on nous confie, anticiper les progrès et les mutations attendues en ayant toujours à l’esprit de nous intégrer parfaitement dans l’environnement urbain dense qui caractérise notre territoire métropolitain, et proposer les meilleurs choix industriels et logistiques au débat public dans le souci de l’intérêt général.

HERVÉ MARSEILLE
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
Président du Syctom, l’agence métropolitaine des déchets ménagers

Les élus du Syctom

au 24 mars 2016



HERVÉ MARSEILLE
Sénateur-Maire de Meudon (T3)
Président du Syctom

Le Syctom est administré par un Comité syndical, composé de 67 élus locaux représentant les collectivités adhérentes, et renouvelé suite à la création de la Métropole du Grand Paris et de ses 12 territoires au 1^{er} janvier 2016.

- Il définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations, et les 5 membres de la Commission d'appel d'offres.

Vice-Présidents, membres du Bureau



MAO PENINOÙ
Adjoint à la Maire de Paris (T1)
1^{er} Vice-Président du Syctom



KARINA KELLNER
Présidente du SITOM93 (T6)
Conseillère municipale de Stains
2^e Vice-Présidente du Syctom



JACQUES GAUTIER
Président du SYELOM (T4)
Sénateur-Maire de Garches
3^e Vice-Président du Syctom



ANDRÉ SANTINI
Ancien Ministre, Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux (T3)
4^e Vice-Président du Syctom



FRANÇOIS DAGNAUD
Maire du 19^e arr. de Paris (T1)
5^e Vice-Président du Syctom



WILLIAM DELANNOY
Maire de Saint-Ouen (T6)
6^e Vice-Président du Syctom



LAURENT LAFON
Maire de Vincennes (T10)
7^e Vice-Président du Syctom



PHILIPPE BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine (T12)
8^e Vice-Président du Syctom



PHILIPPE BRILLAUD
Maire du Chesnay
9^e Vice-Président du Syctom



ANNE SOUYRIS
Conseillère de Paris (T1)
10^e Vice-Présidente du Syctom



ALAIN PÉRIÈS
Adjoint au Maire de Pantin
(T8)
11^e Vice-Président du Syctom



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
(T3)
12^e Vice-Président du Syctom



JEAN-FRANÇOIS LEGARET
Maire du 1^{er} arr. de Paris (T1)
13^e Vice-Président du Syctom



JEAN-PIERRE BOYER
Adjoint au Maire de
Rosny-sous-Bois (T9)
14^e Vice-Président du Syctom



OLIVIER MÉRIOT
Adjoint au Maire
de Gennevilliers (T5)
15^e Vice-Président du Syctom

Autres membres du Bureau



CATHERINE BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr. de Paris (T1)



JEAN-DIDIER BERTHAULT
Conseiller de Paris (T1)



FLORENCE BERTHOUT
Maire du 5^e arr. de Paris (T1)



SAMUEL BESNARD
Adjoint au Maire de Cachan
(T12)



HÉLÈNE BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris (T1)



CAROLINE CAMPOS-BRÉTILLON
Adjointe au Maire de
Charenton-le-Pont (T10)⁽¹⁾



**CLAIRE de CLERMONT-
TONNERRE**
Conseillère de Paris (T1)



JÉRÔME COUMET
Maire du 13^e arr. de Paris (T1)



FLORENCE CROCHETON
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Mandé (T10)



VIRGINIE DASPÉT
Conseillère de Paris (T1)



PHILIPPE DUCLOUX
Conseiller de Paris (T1)



ALAIN DURANDEAU
Adjoint au Maire
de Tremblay-en-France (T7)



JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN
Député-Maire
de Neuilly-sur-Seine (T4)



CHRISTINE GAUTHIER
Adjointe au Maire
des Pavillons-sous-Bois (T9)



NICOLE GOUETA
Maire de Colombes (T5)



ÉRIC HÉLARD
Conseiller de Paris (T1)



JEAN-PIERRE SCHOSTECK
Maire de Châtillon (T2)



LUDOVIC TORO
Maire de Courbron (T9)



PATRICK TRÉMÈGE
Conseiller de Paris (T1)



STÉPHANE WEISSELBERG
Adjoint au Maire
de Romainville (T8)

⁽¹⁾ En remplacement de Jean-Marie Brétillon

75 Représentants de la Ville de Paris



PIERRE AURIACOMBE
Conseiller de Paris (T1)



HERVÉ BÉGUÉ
Conseiller de Paris (T1)



JULIE BOILLOT
Conseillère de Paris (T1)



ANTOINETTE GUHL
Adjointe à la Maire
de Paris (T1)



MARIE-LAURE HAREL
Conseillère de Paris (T1)



HALIMA JEMNI
Conseillère de Paris (T1)



VÉRONIQUE LEVIEUX
Conseillère de Paris (T1)



JEAN-LOUIS MISSIKA
Adjoint à la Maire
de Paris (T1)



ANNE-CONSTANCE ONGHENA
Conseillère de Paris (T1)



DANIEL VAILLANT
Ancien Ministre, Député
Conseiller de Paris (T1)

78 Représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc



MAGALI ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles

92 Représentants du SYELOM



MARIE-DO AESCHLIMANN
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine (T5)



PIERRE CHEVALIER
Conseiller municipal
de Ville-d'Avray (T3)



BERNADETTE DAVID
Adjoint au Maire
de Bagneux (T2)



SOPHIE DESCHIENS
Adjointe au Maire
de Levallois-Perret (T4)



ÉRIC FLAMAND
Adjoint au Maire
de Vaucresson (T4)



PASCAL PELAIN
Adjoint au Maire de
Villeneuve-la-Garenne
(T5)

93 Représentants du SITOM93



BERNARD CACACE
1^{er} adjoint au Maire
du Raincy (T9)



ANTHONY DAGUET
Adjoint au Maire
d'Aubervilliers (T6)



GUILLAUME FOURNIER
Adjoint au Maire
de Gagny (T9)⁽²⁾



OLIVIER MICONNET
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan (T9)



LAURENT RUSSIER
Adjoint au Maire
de Saint-Denis (T6)



OLIVIER STERN
Conseiller municipal
de Montreuil (T8)

94 Représentants des EPT du Val-de-Marne



JEAN-LUC CADEDU
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort (T10)



JORGE CARVALHO
Adjoint au Maire
de Villejuif (T12)



JEAN-JACQUES GRESSIER
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont (T10)



ALAIN GUETROT
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Maurice (T10)



MONIQUE RAFFAELLI
Conseillère municipale
du Kremlin-Bicêtre (T12)



PATRICK RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton (T12)



BAMADI SANOKHO
Adjoint au Maire
de Gentilly (T12)



AGNÈS TEYSSERON
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine (T12)

Les territoires de la Métropole du Grand Paris

T1 : Paris
T2 : EPT Vallée Sud Grand Paris
T3 : EPT Grand Paris Seine Ouest
T4 : EPT Paris Ouest La Défense
T5 : EPT Boucle Nord de Seine
T6 : EPT Plaine Commune

T7 : EPT Paris Terres d'Envol
T8 : EPT Est Ensemble
T9 : EPT Grand Paris Grand Est
T10 : EPT Paris - Est - Marne et Bois
T12 : EPT Grand Orly - Val de
Bièvre-Seine Amont

● Membres titulaires de la CAO (Commission d'appel d'offres)

⁽²⁾ En remplacement de Jean-Philippe Malayeude

Le Syctom et les collectivités à l'heure du Grand Paris

Depuis plus de 30 ans, le Syctom traite et valorise les déchets ménagers du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Cette mission de service public exigeante l'amène à travailler de concert avec les collectivités en charge de la collecte et l'ensemble des acteurs de la filière déchets. Une logique de coopération aujourd'hui renforcée, en réponse aux enjeux de la Métropole du Grand Paris nouvellement créée.

**DES ÉVOLUTIONS
LIÉES À LA LOI NOTRE**

Les 12 établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris, créés au 1^{er} janvier 2016, se voient transférer la compétence gestion des déchets. Dorénavant, ils adhèrent au Syctom pour tout ou partie des communes de leur territoire. Les statuts de l'agence métropolitaine ont ainsi été adaptés et ses missions précisées. En plus d'affirmer sa compétence de producteur d'énergie, elle peut désormais prendre part à tout établissement de coopération, de type société d'économie mixte, sur les questions de déchets. De quoi répondre aux enjeux territoriaux et énergétiques des prochaines années.

UN ACTEUR MAJEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

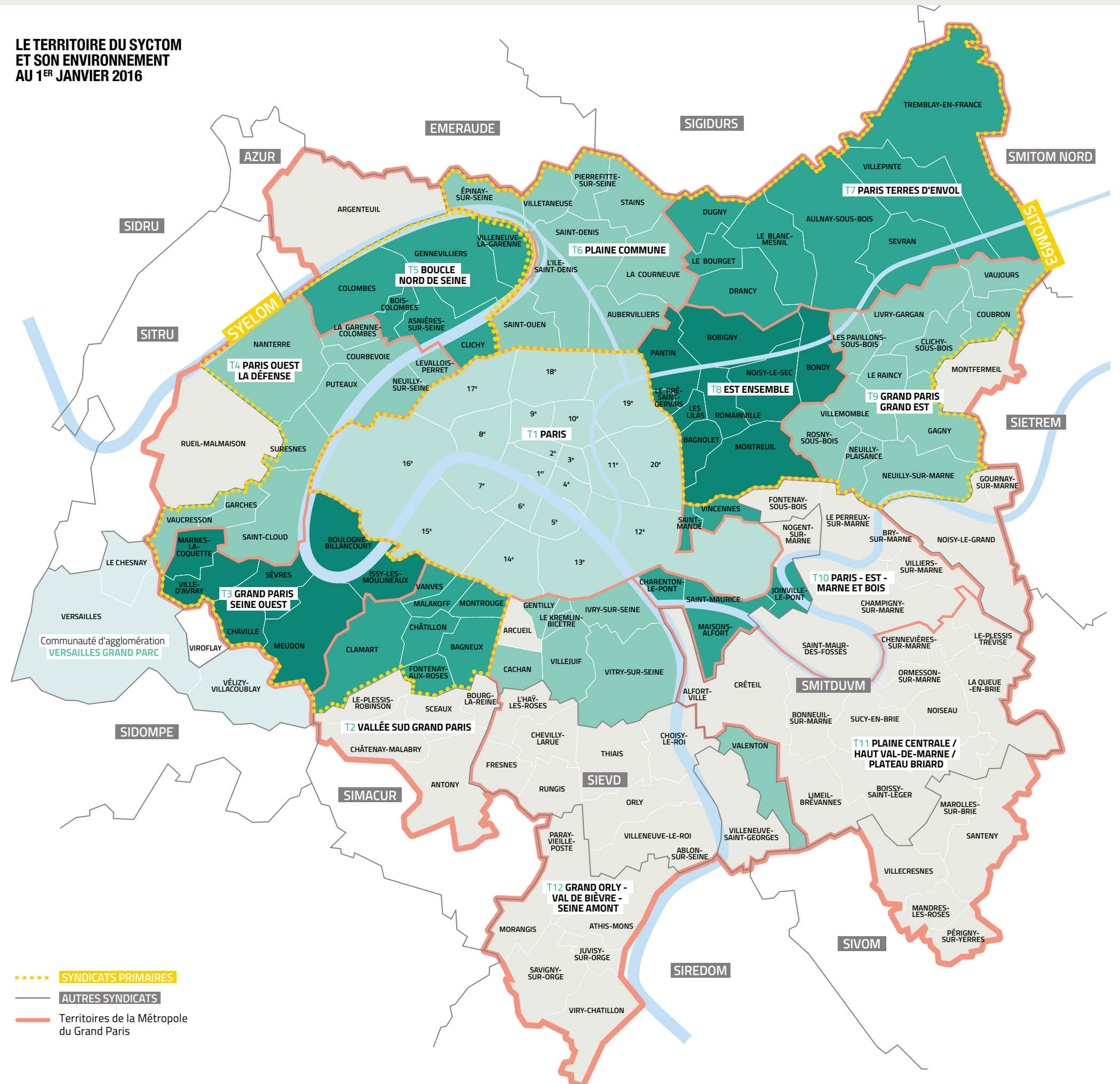
5 777 444

habitants soit près de 9 %
de la population française

Estimation à partir du dernier recensement connu

2,27 Mt

de déchets traités en 2015



Les déchets traités par le Syctom

 **ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**
1 900 413 t **-2,3 %**
traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou d'enfouissement ENTRE 2014 ET 2015

 **EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS**
COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE
179 581 t **+3 %**
traitées dans les centres de tri ENTRE 2014 ET 2015

 **OBJETS ENCOMBRANTS**
DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE OU EN DÉCHÈTERIES, DÉPÔTS SAUVAGES ET DÉCHETS DES SERVICES TECHNIQUES
179 200 t **+5,1 %**
traitées dans les centres de tri d'encombrants ENTRE 2014 ET 2015

 **TOTAL DES DÉCHETS MIS EN ENFOUISSEMENT**
ORDURES MÉNAGÈRES ET REFUS DE TRI
212 910 t **+0,9 %**
ENTRE 2014 ET 2015

Les ordures ménagères et la collecte sélective du territoire sont entièrement traitées par le Syctom. En revanche, seule une part des objets encombrants est traitée par le Syctom, l'autre part étant directement gérée par les collectivités dans le cadre de contrats avec des opérateurs extérieurs.

En marche pour la transition énergétique

Moins de déchets enfouis et moins de capacités d'incinération pour les années à venir, c'est une valorisation énergétique plus efficace et plus de matières recyclées. Un engagement qui sous-tend toute la politique de développement du Syctom.

 **De l'énergie verte pour chauffer et éclairer**

61 %
 des déchets valorisés en vapeur et électricité

300 000
 équivalents-logement de 70 m² chauffés

47 %
 de la chaleur du réseau de la CPCU fournis par le Syctom

 **De plus en plus de matières recyclées**

30 %
 de déchets recyclés en nouveaux matériaux (plastique, papier, acier, aluminium, verre...) ou mâchefers

2012
 lancement du tri de tous les emballages plastiques au centre de tri à Sevran

2015
 modernisation du centre de tri à Romainville pour la valorisation de tous les emballages

 **Des capacités de tri en hausse**

+13 %
 augmentation des capacités des centres du Syctom en 2014-2015

2019
 mise en service d'un nouveau centre de tri à Paris XVII

3
 centres adaptés aux consignes élargies de tri (tous les emballages plastiques et/ou tous les emballages métalliques)

2020
 adaptation de l'ensemble des centres de tri du Syctom

 **De nouveaux déchets à valoriser**

2
 expérimentations de collecte séparée des biodéchets par la Ville de Paris

2
 sites de traitement opérationnels mis à disposition des collectivités adhérentes pour traiter les biodéchets (compostage ou méthanisation)

109 t
 de biodéchets issus de marchés alimentaires et de restaurants administratifs détournés de l'incinération en 2015

1
 partenariat innovant avec le SIAAP pour un projet de traitement conjoint des boues d'épuration et de la fraction organique résiduelle des déchets

Des engagements pour l'exemplarité environnementale

S'il œuvre quotidiennement à la préservation des ressources naturelles, le Syctom s'attache aussi à limiter au maximum les impacts de son activité sur l'environnement. Contrôle et réduction des rejets des installations, démarche innovante en faveur du climat, projets de haute qualité environnementale, développement des transports alternatifs à la route... Tous ses engagements poursuivent un même objectif d'exemplarité environnementale.

 **RÉALISATION D'UN BILAN CARBONE 2004 - 2014**



Des émissions de CO₂ en baisse constante

1 131 088 t de CO₂

dans l'atmosphère évitées (contre 793 240 t de CO₂ émises) grâce aux activités du Syctom en 2014, dont :

172 330 t de CO₂

grâce au recyclage des matériaux

957 448 t de CO₂

grâce à la valorisation énergétique (vapeur et électricité)

31 %

de transports alternatifs à la route

360 000 t

de déchets transportées par voie d'eau

-17 %

d'émissions de CO₂ entre 2004 et 2014 (objectif national de -14 % d'ici 2020 atteint par rapport à 2005)

6

équipes de chercheurs mobilisées dans le cadre du consortium international de recherche pour le recyclage du CO₂ des fumées en bioplastique au centre à Saint-Ouen

OBJECTIFS 2020 POUR LA RÉDUCTION DU CO₂

- 50 %

de tonnage mis en décharge

+10 000 t

de collecte sélective au moins + optimisation énergétique à Saint-Ouen



Des usines intégrées dans la ville

190 M€

investis pour l'intégration urbaine et le passage au traitement sec des fumées de l'UIOM à Saint-Ouen

2

équipements en cœur d'écoquartiers : les Docks de Saint-Ouen et Clichy-Batignolles à Paris

365 jours

de contrôle en continu des émissions atmosphériques des UIOM

9

campagnes de mesures des retombées atmosphériques par jauge Owen et biosurveillance (mousses et lichens)



Des ressources préservées

700 000 t

de nouvelles matières premières produites grâce au recyclage

300 000

équivalents-logement chauffés en énergie renouvelable

102 535 MWh

d'électricité produite par les UIOM pour leur autosuffisance énergétique et l'alimentation des réseaux EDF

300 000 t

équivalent-pétrole évitées



Un engagement à l'international

600 000 €/an

consacrés à des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans les pays en développement, dans le cadre du « 1% solidaire »

0 gaspillage

100 % valorisation

à la COP 21, une première mondiale

69 %

de déchets recyclés et réutilisés

31 %

valorisés en énergie avec la contribution du Syctom, partenaire officiel de l'événement

60

recycling guys mobilisés pour la COP21

Un outil industriel en évolution constante

Chaque année, plus de 2 millions de tonnes de déchets entrent dans les installations du Syctom. Des apports qui évoluent, dans un cadre réglementaire toujours plus exigeant, et qui nécessitent d'adapter et de renouveler les équipements en continu, pour des performances maximisées.

12 UNITÉS DE TRAITEMENT



3 unités d'incinération avec valorisation énergétique



6 centres de tri de collecte sélective



2 déchèteries



1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles



1 INSTALLATION EN CONSTRUCTION

* PARIS XVII



Mise en service prévue en 2019

Capacité d'exploitation : 45 000 t
Centre adapté à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques

1 ISSÉANE



1,45 million d'habitants
459 973 tonnes incinérées en 2015
Capacité autorisée : 460 000 t

EXPLOITANT : TSI



700 000 habitants
23 085 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 22 500 t

EXPLOITANT : TSI

2 IVRY / PARIS XIII



1,55 million d'habitants
659 809 tonnes incinérées en 2015
Capacité autorisée : 730 000 t
(350 000 t pour le nouveau projet, soit -50%)

EXPLOITANT : IP13



855 000 habitants
29 894 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 30 000 t

EXPLOITANT : SITA

Reconstruction à l'horizon 2023

3 SAINT-OUEN



1,45 million d'habitants
563 231 tonnes incinérées en 2015
Capacité autorisée : 650 000 t

EXPLOITANT : TIRU

Modernisation et travaux d'intégration urbaine à l'horizon 2020



4 ROMAINVILLE



1,3 million d'habitants
36 423 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 45 000 t
Adaptation à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques en 2015

EXPLOITANT : URBASER ENVIRONNEMENT



+ 1 centre de transfert des OMR
URBASER ENVIRONNEMENT
(PUIS GENERIS À COMPTER DU 01/03/2016)



+ 1 déchèterie

Projet de requalification du centre à l'horizon 2024

5 NANTERRE



1,25 million d'habitants
35 795 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 40 000 t
Tri des petits emballages métalliques depuis 2015

EXPLOITANT : VEOLIA PROPRETÉ

6 PARIS XV



550 000 habitants
17 764 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 15 000 t + 5 000 t en 2015
Adaptation à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques à l'horizon 2018

EXPLOITANT : COVED

7 SEVRAN



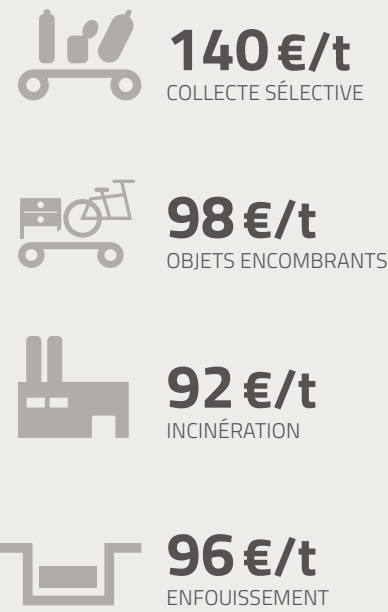
350 000 habitants
17 533 tonnes réceptionnées en 2015
Capacité d'exploitation : 17 000 t
Adaptation à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2012
Modernisation en 2014
Projet d'optimisation en 2016

EXPLOITANT : IHOL

Une gestion ambitieuse

En 2015, la situation financière du Syctom se voit une nouvelle fois confortée, en dépit d'un contexte économique et réglementaire particulièrement contraint. Le fruit d'une gestion rigoureuse qui lui permet, tout en maîtrisant les coûts de traitement, de préparer l'avenir. Avec des investissements croissants pour un parc industriel toujours plus performant, mais aussi des soutiens accrus à ses collectivités adhérentes en faveur de la prévention et du tri, le Syctom se donne les moyens de ses ambitions, au service d'une filière déchets exemplaire.

Les coûts de traitement en 2015



Coûts techniques intégrant les amortissements, le gros entretien et les réparations, les taxes... diminués des recettes industrielles (vente d'énergie et de matière) et des soutiens des éco-organismes conservés par le Syctom.



Une redevance en baisse

97,46 €/t
part tonnage

6,37 €/hab
part population

261,8 M€
total des contributions 2015

Répartition de leur utilisation :



-7% en 2015
baisse de la redevance



Un désendettement continu

467,4 M€
dette en 2015

-24,6 M€
par rapport à 2014, soit **-7 %**

-29 %
depuis 2008, soit **-190 M€**



Des soutiens croissants aux collectivités

2,8 M€
de soutiens pour la prévention, la collecte sélective et les biodéchets dans le cadre du **nouveau plan d'accompagnement 2015-2020**
6 M€ prévus en 2016

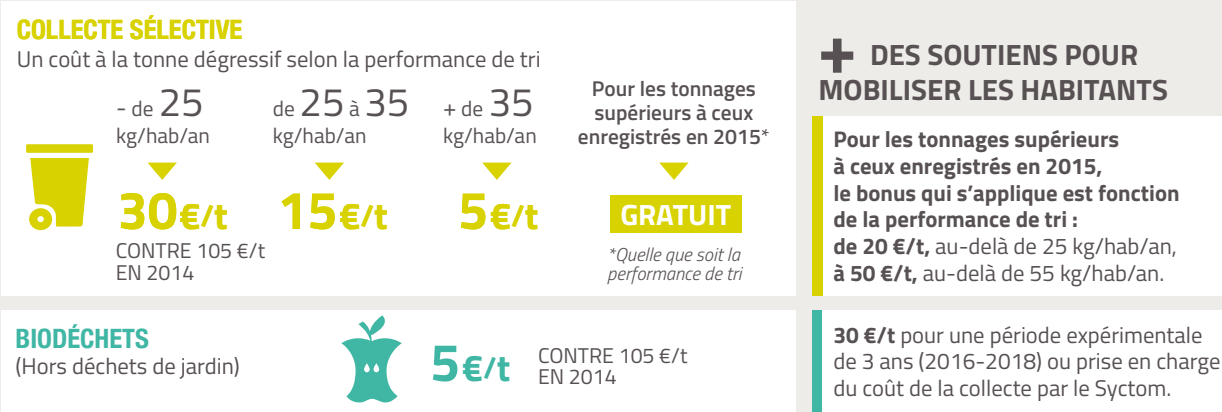
4,3 M€
d'aides aux communes accueillant des installations

Perspective 2016

UNE BAISSSE DE LA TARIFICATION : - 12 % PAR RAPPORT À 2014



DES TARIFS PLUS INCITATIFS





Faits marquants 2015

21 JANVIER

Notification du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification et de traitement sec des fumées du centre à Saint-Ouen au groupement SETEC Environnement / INGEVALOR.

2 FÉVRIER

Signature du marché de conception/construction/exploitation du centre à Ivry/Paris XIII avec le groupement attributaire composé des entreprises IP13 (mandataire), filiale du groupe Suez Environnement, Eiffage TP, Chantiers Modernes BTP, Inova, Hitachi Zosen Inoca, Vinci Environnement, Vinci Energies, Satelec, BG Ingénieurs Conseils et AIA Architectes Associés.

MARS

Démarrage du chantier de modernisation du centre de tri à Romainville pour aboutir, au terme de 10 mois de travaux, à la mise en service d'une nouvelle chaîne de tri dernière génération.

14 AVRIL

Signature de l'accord-cadre des grands syndicats urbains dans le domaine de la coopération décentralisée à l'occasion du Salon des Maires d'Île-de-France entre le SEDIF, le SIAAP, le SIPPEREC, le SIGEIF, l'EBTP Seine Grands Lacs et le Syctom.

19 JUIN

Lancement du nouveau plan d'accompagnement 2015-2020 pour les opérations de prévention et de tri à destination des collectivités et établissements publics, autour de trois axes : la prévention des déchets, la prévention et la gestion des biodéchets, le tri des emballages et des papiers graphiques.



2 JUILLET

Premières Assises métropolitaines des déchets organisées par le Syctom à la Maison de la Chimie à Paris, avec plus de 200 acteurs territoriaux mobilisés sur les questions de l'organisation de la gestion des déchets et de la mutualisation des équipements structurants sur le territoire de la future métropole.



8 OCTOBRE

Signature du marché de conception/construction/exploitation du centre de tri à Paris XVII avec le groupement CNIM/Ateliers Monique LABBÉ/URBAINE DE TRAVAUX/ARVAL/INGEROP Conseil et ingénierie/SEGIC ingénierie, avec un objectif de mise en service de ce centre « dernier cri » en mars 2019.



13 NOVEMBRE

Le Syctom retenu « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » avec cinq de ses collectivités adhérentes (Paris, Est Ensemble, Versailles Grand Parc, Ivry-sur-Seine et Clichy-la-Garenne) dans le cadre du 2^e appel à projets lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.



30 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE

Le Syctom au rendez-vous de la COP21, avec trois *side events*, un stand partagé avec les services publics urbains du Grand Paris (SIAAP, SIPPAREC, SEDIF, SIGEIF, EPTB Seine Grands Lacs) et la mise à disposition de 60 *recycling guys*, au titre de partenaire officiel de cet événement « zéro gaspillage, 100% valorisation ».

// REPÈRES INSTITUTIONNELS

7 AOÛT 2015

Promulgation de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et ses 12 établissements publics territoriaux

(EPT), ainsi que le transfert obligatoire à ces derniers de la compétence de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement).

17 AOÛT 2015

Promulgation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et son volet dédié à la gestion des déchets : « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage » (titre IV). Tout en confirmant la hiérarchie des modes de traitement issue

de la directive cadre 2008/98/CE, elle fixe plusieurs grands objectifs :

- la réduction de la quantité de déchets traités (-10% de déchets ménagers produits à l'horizon 2020),
- l'augmentation des objectifs de recyclage (55% en 2020 et 65% en 2025),

- la diminution des quantités de déchets mis en décharge (-50% en 2025),
- l'orientation de la valorisation énergétique vers la filière des combustibles solides de récupération (CSR),
- la mise en œuvre de la collecte séparative des biodéchets.



2,27^{Mt}

de déchets traités
par le Syctom

+3%

Progression de
la collecte sélective
entre 2014 et 2015

-2,3%

Baisse des ordures
ménagères entre
2014 et 2015

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES DÉCHETS, UNE RESSOURCE

Mettre un terme à l'enfouissement des déchets et les valoriser toujours plus et mieux sous forme d'énergie verte ou de matériaux. La stratégie portée par le Syctom concourt à l'émergence d'une nouvelle économie, vertueuse et durable, où les déchets deviennent une ressource.

VALORISER TOUJOURS PLUS ET MIEUX

Augmenter le rendement énergétique des UIOM, moderniser en continu les équipements, développer les capacités de recyclage et l'adaptation des centres de tri aux consignes de tri élargies.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Intensifier le recyclage des déchets, pour limiter le gaspillage des ressources et les impacts environnementaux, et en faire un nouveau levier de croissance économique.

ANTICIPER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES BIODÉCHETS

Soutenir les expérimentations de collecte séparative sur le territoire et rechercher de nouvelles solutions de traitement, dans une démarche d'exemplarité favorable à l'émergence d'une filière pérenne.



Produire plus d'énergie



Avec cet accord gagnant-gagnant, la CPCU conforte la part d'énergie de récupération livrée à son réseau de chaleur, et consolide son contrat avec la Ville de Paris jusqu'en 2024. De son côté, le Syctom garantit un débouché pour la vapeur de ses UIOM et un prix de vente revalorisé. Le passage du tarif de la tonne vapeur de 11,4 à 16,4 € lui apportera une ressource supplémentaire, évaluée à 18 M€.

Martial Lorenzo
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES DU SYCTOM

AUGMENTER LES PERFORMANCES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

// Une optimisation du rendement des installations

Réduire l'enfouissement des déchets à son minimum et produire le maximum de vapeur. Fort de ce double objectif, le Syctom entend augmenter les performances de ses centres d'incinération. La chaleur générée permet de produire de l'électricité, mais surtout d'alimenter en vapeur les réseaux de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) à hauteur de 47%. En 2015, ce partenariat a été renforcé. Objectif : sécuriser l'atteinte, par la CPCU, du seuil de 50% d'énergie renouvelable pour l'obtention du label européen «Réseau de chaleur vert».

L'optimisation de la valorisation énergétique est également au cœur du **projet de traitement sec des fumées mené sur l'UIOM à Saint-Ouen**. Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées en 2015 pour des travaux qui devraient s'achever mi 2018. À la clé : une hausse de 30% du rendement énergétique. Dès 2016, les capacités de l'usine seront en outre améliorées, suite au remplacement des échangeurs sur les lignes de traitement des fumées, achevé fin 2015.

L'attention du Syctom se porte également sur la **production de Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des ordures ménagères résiduelles**, conformément aux objectifs de la loi de transition énergétique. Le projet de reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII prévoit de privilégier cette part à haut pouvoir calorifique pour alimenter les fours, en écartant en amont la fraction humide traitée séparément. Si le projet prévoit une réduction de moitié des capacités de l'incinérateur, la performance à la tonne sera, elle, considérablement optimisée.

// Des capacités de traitement consolidées

Le Syctom s'emploie parallèlement à conforter ses capacités d'incinération, pour réduire au maximum les quantités mises en décharge. Il envisage notamment une **hausse des capacités autorisées à Isséane** de 460 000 à 510 000 tonnes par an. Après des échanges avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE), un dossier de demande a été transmis aux services de l'État début 2016.

47% DE L'ÉNERGIE
DE LA CPCU FOURNIE PAR
LE SYCTOM EN 2015

PRÈS DE **300 000**
ÉQUIVALENTS-LOGEMENT
ALIMENTÉS EN CHALEUR

46,3 M€ DE RECETTES
DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le Syctom compte également sur une **mutualisation des moyens de traitement à l'échelle francilienne**, en renforçant ses partenariats avec les syndicats de traitement de déchets voisins. Cette dynamique devra s'accompagner d'une amélioration continue

de la planification et de la gestion des flux d'ordures ménagères résiduelles collectées en vue de leur valorisation. C'est tout le sens de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 concernant la logistique urbaine des déchets (*voir page 33*).

VERS UN PROJET « BIODÉCHETS »

// Inventer de nouvelles organisations avec les collectivités

Le compostage de proximité est déjà encouragé par le Syctom, à travers des subventions, des formations ou encore la fourniture de matériel à prix avantageux. 13 000 tonnes ont ainsi été détournées de l'incinération en 2015. Parallèlement, pour anticiper la collecte séparative des biodéchets, autre solution de tri à la source, le Syctom conduit depuis 2010 des analyses technico-économiques de *scenarii* de gestion sur son territoire. Il accompagne également des expérimentations, comme celles menées par la Ville de Paris sur deux marchés alimentaires et des restaurants administratifs dans les 2^e et 12^e arrondissements.

La loi Grenelle de 2012 imposant aux gros producteurs un tri à la source et une valorisation organique de leurs biodéchets a été complétée par la loi sur la Transition Énergétique de 2015. Cette dernière demande le développement du tri à la source des déchets organiques des ménages, afin que chaque citoyen ait à sa disposition une solution de valorisation. Aussi le Syctom s'est-il engagé à encourager **de nouvelles expérimentations à une échelle significative**, dans le cadre de son nouveau plan d'accompagnement (*voir page 30*).

// Des solutions de traitement à l'étude

En 2015, le Syctom a mis à disposition de ses collectivités adhérentes **deux sites de traitement des biodéchets**. L'un assure le compostage des biodéchets issus des marchés alimentaires et l'autre le traitement par méthanisation de ceux produits par les établissements de restauration collective. Pour garantir la continuité de ce service et dans la perspective d'une montée en puissance des collectes de biodéchets dans les territoires, un appel d'offres sera lancé au 2^e semestre 2016.

Parallèlement, le Syctom poursuit sa réflexion **sur ses propres solutions de valorisation**, suite à l'abandon définitif des projets d'unités de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et à Romainville. Dans le cadre de la transformation du centre à Ivry/Paris XIII, l'unité de valorisation organique initialement projetée est en cours d'adaptation, avec une possible externalisation du procédé de méthanisation et un accueil renforcé des biodéchets. Une réponse pourrait être apportée par le projet de co-méthanisation des boues d'épuration des eaux usées et de la fraction organique résiduelle des déchets, initié par le Syctom et le SIAAP (*voir encadré*).



PARTENARIAT SIAAP/SYCTOM

Vers un traitement conjoint des boues d'épuration et de la fraction organique résiduelle des déchets

L'année 2015 a permis de jeter les bases d'une coopération entre le SIAAP et le Syctom pour valoriser les produits organiques inhérents à leurs activités. Le projet envisagé consiste à traiter conjointement les boues d'épuration et la fraction organique issue du tri-préparation des OMR prévu à Ivry/Paris XIII. Ce traitement sur un site existant du SIAAP, permettra de produire du biogaz, ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel. En favorisant la mutualisation des moyens, cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi

de transition énergétique pour la croissance verte. Pour étudier les conditions de réalisation du futur centre, les deux syndicats ont décidé fin 2015 de signer un accord-cadre comprenant un volet de recherche et développement. En outre, un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts, ainsi qu'une pré-adhésion à la Fédération des Epl (Entreprises publiques locales), pour un éventuel projet de SemOp (Société d'économie mixte à Opération unique), ont été approuvés par le Comité syndical.



Je me réjouis que Paris, et en particulier le 12^e, soit le 1^{er} territoire à expérimenter à une telle échelle, dans un milieu urbain très dense, la collecte des biodéchets des ménages, dès 2017. Les Parisiens sont prêts à relever ce défi, comme le montre le succès de nos composteurs de quartier. La valorisation en compost et biogaz est un argument de poids pour les convaincre de trier à présent leurs déchets verts et alimentaires.

Catherine Baratti-Elbaz

MAIRE DU 12^e ARRONDISSEMENT
DE PARIS, MEMBRE DU BUREAU
DU SYCTOM



Réussir les défis de la transition énergétique et de l'atténuation climatique est notre responsabilité. L'accord-cadre et les synergies que nous construisons entre le SIAAP et le Syctom sont le chemin de l'avenir pour construire des solutions adaptées, innovantes, pour l'équilibre environnemental du territoire francilien et ses populations. En partageant nos savoir-faire, nous ouvrons la voie à l'efficacité et la pertinence de nouvelles coopérations, c'est aussi le devoir de nos grands services publics.

Bélaïde Bedredine

PRÉSIDENT DU SIAAP
(SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN)



+15 000 t DE CAPACITÉ
DE TRI DANS LE CENTRE
À ROMAINVILLE

179 581 t DE COLLECTE
SÉLECTIVE TRIÉES

72,3 % TAUX DE RECYCLAGE
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



TRAVAUX DE MODERNISATION À ROMAINVILLE

Le centre de tri se métamorphose

Le 18 février 2016, le centre de tri à Romainville inaugurait sa nouvelle chaîne de tri. Le résultat d'un chantier mené tambour battant depuis mars 2015.

En dix mois de travaux seulement, cet équipement historique a été transformé en centre de tri dernière génération. Les travaux ont été confiés à Valoram, filiale d'Urbaser Environnement, l'exploitant actuel. La société s'est entourée de nombreux partenaires, le projet prévoyant également la réfection de la

toiture de la halle de tri et la mise à niveau du système de sécurité incendie. À la clé, un équipement de pointe intégrant plus de 200 machines, dont 13 trieurs optiques capables de séparer tous les flux de déchets, ainsi que deux presses à balle pour garantir la continuité du process. De quoi permettre une valorisation optimale des matériaux, y compris des petits emballages métalliques et l'intégralité des emballages plastiques, dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Intensifier le recyclage



Recevoir un centre de tri sur son territoire, cela n'a a priori rien d'évident pour des élus. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Paris a longtemps choisi de traiter ses déchets hors de ses murs. Mais ce temps-là est révolu. Pour preuve : le futur centre de tri traitera non seulement les collectes sélectives du quartier Clichy-Batignolles et de plusieurs arrondissements, mais aussi celles de Saint-Ouen ou encore de Clichy-la-Garenne.

Jean-Didier Berthault
ADJOINT À LA MAIRE DU 17^e
ARRONDISSEMENT, CONSEILLER
DE PARIS, MEMBRE DU BUREAU
DU SYCTOM

DES CAPACITÉS DE TRI OPTIMISÉES

En 2015, le Syctom a une nouvelle fois renforcé les capacités d'exploitation de ses centres de tri avec deux projets phares. D'une part la **modernisation de la chaîne de tri du centre à Romainville** (voir encadré), désormais en capacité de traiter jusqu'à 45 000 tonnes de collecte sélective par an, contre 30 000 précédemment. D'autre part la **signature du marché pour la construction d'un centre de tri à Paris XVII** (voir encadré), d'une capacité annuelle de 45 000 tonnes.

Par ailleurs, le centre de tri à Paris XV a été autorisé à traiter jusqu'à 20 000 tonnes par an et le site d'Isséane à engager la requalification de l'ancienne zone dédiée aux encombrants. Ces travaux, qui font l'objet d'une convention avec l'éco-organisme Ecofolio, prévoient la création d'une zone de transfert permettant de réceptionner 7 500 tonnes supplémentaires, notamment de cartons et de papiers.



Le projet à Paris XVII sur les rails

Le projet de deuxième centre de tri intra-muros est officiellement lancé.

Le 8 octobre 2015, le Syctom a signé le marché de conception, construction et exploitation du futur centre avec le groupement CNIM / Ateliers Monique LABBÉ / URBAINE DE TRAVAUX / ARVAL / INGEROP Conseil et ingénierie / SEGIC ingénierie, pour un budget estimé à 67 M€ H.T. Le centre sera implanté

dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles. Limitation des consommations d'énergie, surfaces végétalisées, large utilisation du bois... Le projet s'est distingué par son architecture pleinement intégrée au quartier et les technologies proposées. À terme, cette installation largement automatisée valorisera les déchets de plus de 900 000 habitants. Mise en service prévue en mars 2019.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN MARCHÉ

La loi sur la transition énergétique l'a réaffirmé en 2015 : d'ici 2022, le tri de tous les emballages plastiques sera généralisé en France. Avec l'obligation pour le Syctom d'adapter ses centres aux consignes élargies. **Objectif : être prêt en 2018 pour Paris, et d'ici 2022 pour les autres territoires.**

Site pilote de l'expérimentation, le centre de tri à Sevran reçoit déjà tous les emballages plastiques de son bassin versant depuis 2012 et a été modernisé en 2014. Pour optimiser le recyclage de ces déchets et mieux répondre aux critères des repreneurs, le Syctom a demandé en 2015 à la société IHOL de compléter la modernisation du process. Objectif : améliorer le tri des films plastiques souples et le

conditionnement des refus destinés à l'incinération. Fin 2015, le site de Sevran a été rejoint par celui de Romainville qui traite désormais tous les emballages plastiques du territoire d'Est Ensemble. Dans le même temps, le Syctom a signé une convention avec Eco-Emballages, dans le cadre de son plan de relance, pour l'élargissement du « tous plastiques » au territoire d'Est Ensemble et aux communes du Bourget, Drancy, Dugny, Villemomble et des Pavillons-sous-Bois. Près de 900 000 habitants seront concernés début 2016. Et pour adapter ses autres centres à Paris XV, Isséane et Nanterre, le Syctom a engagé des études de faisabilité dans le cadre d'une convention signée en 2016 avec Eco-Emballages.

DE NOUVEAUX FLUX AU CRIBLE DU RECYCLAGE

Le centre de tri à Nanterre est le premier d'Île-de-France à trier les **petits emballages métalliques**, avec le soutien d'Eco-Emballages et du fonds de dotation créé par Nespresso. Pour accompagner la montée en puissance du dispositif, le Syctom a lancé en 2015 une campagne de sensibilisation auprès des 14 communes concernées. 32 tonnes d'aluminium ont ainsi été captées pour rejoindre les filières de recyclage. À l'automne, le centre de tri modernisé à Romainville a lui aussi rejoint le projet « métal ». À la clé, un geste de tri simplifié pour les habitants et une hausse attendue des quantités d'aluminium et d'acier triées.

Face à l'augmentation des tonnages de déchets de chantier, le Syctom a renouvelé son marché dédié

en l'attribuant à la société PAPREC avec pour objectif de mieux valoriser séparément les objets encombrants.

Les démarches se sont également poursuivies concernant certains **flux spécifiques issus des encombrants**. Pour assurer la reprise et le recyclage des **plastiques rigides** (meubles de jardin, tubes, bacs à fleurs, caisses...), le Syctom a attribué début 2016 un marché en deux lots aux sociétés PAPREC et SITA. Concernant les **matelas**, également retrouvés en nombre dans les encombrants malgré la mise en place d'une collecte spécifique par Eco-mobilier, un nouvel appel d'offres a été lancé en novembre 2015 pour favoriser leur recyclage.



Nespresso et le Syctom travaillent ensemble depuis 4 ans déjà au tri des petits emballages en aluminium et en acier, dans le cadre du Projet Métal. Nous sommes ravis qu'après Nanterre, le centre de tri à Romainville ait intégré le Projet Métal début 2016, et espérons que l'ensemble des centres de tri de l'Île-de-France rejoindront notre projet dans les mois à venir.

Arnaud Deschamps
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE NESPRESSO FRANCE



Des équipements à la hauteur des enjeux

UN OUTIL INDUSTRIEL EN RENOUVELLEMENT CONSTANT

// Toujours plus de sécurité

Le Syctom anime une démarche qualité d'amélioration continue pour entretenir ses installations, prévenir tout risque en matière de sécurité et respecter la réglementation en vigueur. En 2015, des **audits de conformité machines** ont été réalisés sur la plupart des sites. Des travaux ont été engagés à Nanterre, Sevrin et Isséane. Dans ce dernier centre, une modification du fonctionnement de la ligne de manutention des mâchefers est notamment prévue pour optimiser le tri des ferrailles et améliorer les conditions de travail.

Les **audits de sécurité incendie** seront quant à eux entièrement finalisés en 2016. Déjà réalisés dans les centres à Sevrin, Nanterre et Isséane, ils feront l'objet d'une nouvelle procédure à Paris XV et Saint-Ouen. À Ivry/Paris XIII, le lancement d'un marché d'assistance technique permettra de rénover le réseau incendie. Parallèlement, la surveillance

a été renforcée dès le 1^{er} juillet 2015 dans tous les centres de tri pour les protéger du risque incendie. En plus des systèmes de télésurveillance, un gardiennage est désormais assuré la nuit et le week-end, en dehors des périodes d'exploitation.

Par ailleurs, le Syctom mène une **réflexion sur la sécurité au sens large**. Au-delà de l'installation d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en 2015, la sécurité a été définie comme un axe structurant de la démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) nouvellement engagée. En 2015, l'attention s'est notamment portée sur l'amélioration de la sécurité des quais de déchargement dans les centres, en lien étroit avec les collectivités et les exploitants. Dans l'usine d'incinération des ordures ménagères à Saint-Ouen, des premières mesures ont été mises en œuvre (pose de barrières, réalisation d'aménagements facilitant le déchargement des déchets).

2023

UNE NOUVELLE UVE
À IVRY/PARIS XIII

2024

UN CENTRE REQUALIFIÉ
À ROMAINVILLE

// Une modernisation sur tous les fronts

L'année 2015 a notamment été marquée par le **remplacement de l'ensemble du process de tri à Romainville**. La **réflexion sur le devenir du site** se poursuit, suite à l'abandon définitif du projet d'unité de méthanisation. Une démarche prospective a été confiée au cabinet Ylios pour auditionner les acteurs du territoire et proposer des *scenarii*. En concertation avec les élus locaux, un nouveau centre sera projeté à l'horizon 2024. À cette fin, un

appel d'offres a été lancé en novembre pour une AMO technique et juridique. Autre événement fort : le démarrage du projet de **transformation du centre à Ivry/Paris XIII**, dont l'un des impératifs est de remplacer d'ici 2023 l'incinérateur arrivé en fin de vie (*voir encadré*). Parallèlement, la modernisation du système d'information (SI) a donné lieu à une **refonte du logiciel des pesées** sur l'ensemble des centres. De quoi garantir la traçabilité des données, ainsi que le suivi et la facturation des prestations de traitement.



IVRY/PARIS XIII

La reconstruction est en marche

Après la signature le 2 février du **marché de conception/construction/exploitation du nouveau centre avec le groupement IP13**, 2015 a été consacrée aux **études d'avant-projet**. Le projet issu du dialogue compétitif prévoit la construction successive d'une unité de valorisation énergétique (UVE), d'une capacité moitié moindre que l'actuelle, et d'une unité de valorisation organique

(UVO). Sur ce dernier point, en réponse au vœu de la Ville d'Ivry-sur-Seine d'externaliser le procédé de méthanisation et dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, une étude complémentaire a été engagée. L'objectif : trouver des solutions alternatives et adapter le projet dans la durée. Parallèlement, le Syctom a relancé la concertation autour du projet. Un comité de suivi

composé d'élus, d'institutions et d'associations a été créé et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sollicitée pour désigner un garant. D'ici 2017, les élus du Syctom auront ainsi toutes les cartes en main pour prendre leurs décisions. Et s'engager plus avant dans ce projet innovant, parmi les plus grands conduits en France aujourd'hui.



Dans un contexte territorial et réglementaire en évolution constante, notre parc industriel doit être évolutif. C'est pourquoi le Syctom s'attache à intégrer les meilleures technologies disponibles mais aussi à anticiper l'évolution de la nature des déchets à traiter. Une manière de garantir la continuité du service public et l'amélioration constante des performances de valorisation.

Pierre Hirtzberger

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES TECHNIQUES
AU SYCTOM

L'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les installations du Syctom, principalement implantées en zone urbaine dense, se doivent de limiter au maximum les impacts environnementaux. La COP21 a notamment été l'occasion de rappeler l'exemplarité du Syctom en la matière.



Une maîtrise des impacts environnementaux

En 2015, le Syctom a poursuivi sa **politique volontariste de mesures et de surveillance stricte de ses installations**, au-delà des obligations faites à ses exploitants. Comme chaque année, des campagnes de surveillance des retombées ont été réalisées aux abords des UIOM au moyen de jauges Owen et d'analyses de mousses et lichens. Les résultats, bien en deçà des seuils réglementaires, démontrent une pleine maîtrise de l'activité de traitement des déchets. Un partenariat a en outre été conclu avec Airparif pour l'amélioration des connaissances liées aux dioxines et furanes autour des UIOM. Le Syctom participe ainsi à la surveillance de la qualité de l'air francilien, tel qu'inscrit dans les orientations du schéma régional Climat Air Énergie francilien.

Des aménagements pour réduire les nuisances

L'attention se porte également sur les autres sources de nuisances potentielles. À Ivry, un **mur anti bruit** est à l'étude. D'importants travaux de requalification sont également en cours dans le centre à Saint-Ouen (voir encadré). Enfin, le Syctom s'est doté d'un marché permettant de **mesurer les émissions d'odeurs** de ses installations et réaliser des travaux, le cas échéant (étanchéité des bâtiments, traitement de l'air vicié...).

Un bilan carbone pour fixer le cap

Dans le cadre du Paquet européen Énergie-Climat, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion des déchets de 14 % entre 2005 et 2020. C'est dans ce contexte que le Syctom a réalisé un bilan carbone, présenté à la COP21. Il démontre que cet objectif est atteint sur la période 2004-2014, avec une diminution de 17 %. Il a en outre permis de fixer des orientations stratégiques d'ici à 2020 pour limiter encore les émissions de gaz à effet de serre :

- réduire de 50 % le tonnage mis en décharge grâce à la prévention ;
- augmenter de 10 000 tonnes au moins la collecte sélective avec notamment l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ;
- optimiser énergétiquement l'unité d'incinération à Saint-Ouen.

Le recours aux transports alternatifs est un autre levier : le transport ferroviaire sera intégré au projet de centre de tri à Paris XVII et la capacité de transport fluvial renforcée à Ivry/Paris XIII.

À Saint-Ouen : innovation et performance environnementale

Plus performant, plus simple, plus vertueux, le centre de valorisation énergétique passera dès 2017 au traitement sec des fumées.

Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux a été attribué début 2015 au groupement SETEC environnement/Ingevalor. L'année a permis de valider les études et les choix techniques. Pour optimiser la performance énergétique de l'installation, la récupération de chaleur des fumées se fera par condensation avec changement des conduits de cheminées. Une machine à ORC (Cycle

Organique de Rankine) génèrera une production supplémentaire d'électricité. Au final, les travaux permettront d'augmenter de 30 % la performance énergétique du site et de réduire la quantité d'eau rejetée. Le panache en sortie de cheminée sera considérablement limité, pour une meilleure acceptation par les riverains. En outre, la requalification de l'usine s'accompagne d'un programme innovant de recherche et développement pour capter et valoriser le CO₂ issu des fumées (voir page 35).

2019

2^E CENTRE DE TRI À PARIS INTRAMUROS
DANS L'ÉCO-QUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES

1,5 €/t

SUBVENTION AUX COMMUNES ACCUEILLANT
UN CENTRE DU SYCTOM

DES INSTALLATIONS PLEINEMENT INTÉGRÉES À LA VILLE

Des projets architecturaux ambitieux

2015 a été marquée par des avancées significatives pour trois projets phares du Syctom : la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII, la construction d'un centre de tri à Paris XVII et l'intégration urbaine du centre d'incinération à Saint-Ouen. Tous ont en commun d'être en cohérence avec leurs lieux d'implantation et de proposer une vision de l'usine intégrée dans son environnement urbain.

Deux d'entre eux (Paris XVII et Saint-Ouen) se trouvent dans des éco-quartiers. De ce fait, ils ont à respecter des préconisations environnementales poussées et à cohabiter avec des logements à proximité (voir encadré). Une large place est également réservée aux surfaces végétalisées et à l'emploi de matériaux « naturels ».

Un dialogue permanent avec les collectivités et les habitants

L'acceptabilité passe également par des échanges réguliers entre le Syctom et les collectivités, mais aussi avec les Sentinelles (groupes de riverains) et les membres des comités de suivi des chartes de qualité environnementale. L'année 2015 a par ailleurs amorcé une nouvelle phase de concertation sur le projet à Ivry/Paris XIII.

Le chantier à Ivry/Paris XIII, source d'inspiration

Pour accompagner la transformation de l'usine, une démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) a été lancée. Le principe : faire de ce chantier un lieu de ressources et de recherche pour des pratiques artistiques et culturelles.

À l'été 2015, le premier ouvrage issu de cette démarche pluridisciplinaire, initiée par l'artiste plasticien Stephan Shankland et mêlant approches artistiques et sciences humaines, est paru : « Musée du Monde en Mutation ».



USINE D'INCINÉRATION À SAINT-OUEN

Un modèle d'intégration urbaine

« L'île verte ». C'est ainsi que le Syctom désigne le projet de l'équipe d'architectes Reichen et Robert & Associés, retenu fin 2015 pour l'intégration urbaine du centre d'incinération de Saint-Ouen. Un projet qui fait la part belle à la végétation, avec des cyprès plantés en toitures, des façades vertes en vis-à-vis des nouveaux immeubles. L'emploi de matériaux naturels

ou la « peau » qui habille certains bâtiments, tout est pensé pour intégrer cet équipement industriel à son nouveau cadre urbain et préserver la qualité de vie des habitants. Car la particularité de cette usine d'incinération est d'avoir vu son environnement se transformer. Autrefois zone industrielle, les Docks de Saint-Ouen sont aujourd'hui un éco-quartier

de 100 ha avec ses logements, ses commerces, ses transports en commun, son parc et sa qualité environnementale exemplaire. De son côté, la Ville a mis en place l'été dernier un guichet unique pour informer les habitants et répondre à leurs questions. Il permet ainsi au Syctom d'expliquer les évolutions que connaîtra l'installation dans les prochaines années.



Le centre du Syctom à Saint-Ouen peut se lire de trois façons différentes : un lieu industriel, un lieu urbain et une thématique écologique. Le projet réunit ces trois visions autour d'un même imaginaire : celui de « l'île verte ». Ce n'est en rien un camouflage de l'activité. C'est une réponse architecturale radicale accompagnant la transformation du quartier et répondant aux attentes de la société urbaine d'aujourd'hui.

Bernard Reichen

ARCHITECTE URBANISTE,
PRÉSIDENT DE REICHEN ET
ROBERT & ASSOCIÉS



2,8M€

de soutien total aux actions
menées sur le territoire

31%

de transports alternatifs
à la route

PRÉPARER L'AVENIR

FÉDÉRER ET RASSEMBLER

Au-delà d'un traitement des déchets performant, l'objectif « zéro déchet non valorisé » implique la mobilisation et la mise en marche de toutes les forces vives du territoire métropolitain pour partager, optimiser, innover. Et faire de la transition énergétique une réalité.

ENCOURAGER LA RÉDUCTION ET LE TRI DES DÉCHETS

Renforcer les soutiens techniques, méthodologiques et financiers aux collectivités en charge de la collecte.

DÉVELOPPER LES SYNERGIES DE COMPÉTENCES ET DE MOYENS

Un dialogue permanent avec les collectivités, une mutualisation des équipements de traitement à l'échelle métropolitaine, et des collaborations renforcées avec les services publics urbains du Grand Paris.

INNOVER SUR TOUS LES FRONTS

Une démarche d'exemplarité à l'interne comme à l'externe, une dynamique de partage d'expertise et des projets de recherche et développement, au service d'un progrès durable sur le territoire métropolitain comme à l'international.



Soutenir l'action des collectivités



À Vanves, le soutien financier du Syctom a notamment permis de développer la pratique du compostage. Aujourd'hui, 6 résidences (143 logements) sont équipées d'un composteur collectif et 20 foyers disposent d'un composteur individuel, sans compter l'implication des services municipaux eux-mêmes. Par ailleurs, de nouvelles demandes sont en cours de traitement par le Territoire Grand Paris Seine Ouest, grâce à une importante campagne de communication relayée par la Ville.

Bernard Gauducheau
MAIRE DE VANVES,
VICE-PRÉSIDENT DE GRAND-
PARIS SEINE OUEST,
CONSEILLER RÉGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE

UN NOUVEAU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR 2015-2020

// Un dispositif global

Pour succéder au plan Métropole prévention déchets 2010-2014, le Syctom a approuvé le 19 juin 2015 un nouveau dispositif pour la période 2015-2020. Celui-ci ne se limite plus à la prévention mais **intègre le tri**, avec deux volets spécifiques: le tri à la source des biodéchets et l'amélioration de la collecte sélective des emballages et des papiers graphiques. Tout en pérennisant les démarches du précédent plan, il répond au nouveau cadre législatif visant à promouvoir une économie circulaire. Avec cette approche globale, c'est toute la dynamique territoriale que le Syctom souhaite porter. Trois modes d'intervention sont prévus: un accompagnement mutualisé sous maîtrise d'ouvrage du Syctom, un soutien financier dans le cadre d'appels à projets et un appel à idées pour faire émerger des solutions innovantes.

// Un soutien méthodologique renforcé

Coaching, interventions de bureaux d'études... Le soutien technique et méthodologique du Syctom aux collectivités se voit renforcé. Ainsi, en matière de **compostage**, au-delà des aides à l'acquisition de matériel et à la formation, deux appels d'offres ont été lancés fin 2015 pour réaliser un bilan annuel des programmes et mettre en œuvre des sites de

compostage collectif. L'autre nouveauté concerne le **tri à la source des biodéchets**: le Syctom a décidé de faire réaliser des études préalables à la mise en place d'expérimentations de collecte et de traitement de ce type de déchets. L'objectif est de privilégier les synergies d'organisation entre la collecte auprès des ménages et celle auprès des gros producteurs (cantines, marchés...).

// Des moyens de sensibilisation déployés

Pour accompagner la sensibilisation des habitants, le Syctom propose aux collectivités un éventail de supports. Une vingtaine de kits et 15 fun flags (toutes thématiques confondues), ainsi que 3 600 fiches de cuisine anti-gaspi ont été distribués en 2015. Cette année, le Syctom s'est notamment mobilisé pour **sensibiliser aux consignes de tri élargies** les habitants des bassins versants de ses centres à Sevrans et à Nanterre. Sur ce dernier secteur, près de 72 000 mémos ont ainsi été diffusés. Le site www.recup-ID.fr, **annuaire du réemploi en ligne** réalisé fin 2014 en partenariat avec la Région Île-de-France et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), s'est quant à lui enrichi pour atteindre 677 professionnels inscrits. 9 700 macarons «Recup-ID» ont également été distribués aux commerçants et associations.

72 000 MÉMOS DU TRI DIFFUSÉS
AUX HABITANTS SUR LES BASSINS
DE SEVRAN ET NANTERRE

21 PROJETS SOUTENUS
DANS LE CADRE DU NOUVEAU
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

5 M€ MONTANT DU PARTENARIAT
POUR CONSTITUER DES ÉQUIPES
D'ÉCO-ANIMATEURS

Dernier engagement fort du Syctom: **des équipes d'éco-animateurs** seront spécialement créées en 2016 pour réaliser des opérations de sensibilisation en porte-à-porte, des animations événementielles

et des enquêtes. À cette fin, des partenariats ont été conclus à hauteur de 5 M€ avec les sociétés EcoGESTIK, Verdicité et l'association e-graine (avec l'appui de Pik-Pik environnement).

DES PROJETS LOCAUX EN PLEIN ESSOR

Si le nouveau dispositif d'aides a favorisé la montée en puissance des initiatives locales (cf. encadré), plusieurs projets ont été soutenus durant le 1^{er} semestre 2015, dans le cadre de l'ancien plan, pour un montant total de 82 000 €:

- l'acquisition par le Conseil départemental du Val-de-Marne d'un composteur électro-mécanique, sur le site de Valenton;
- le Festival Atmosphères, du 16 au 20 septembre 2015,

à Courbevoie/La Défense;

- des brochures pédagogiques sur le thème du compostage par l'association Passerelles.info;
- des actions de sensibilisation en Seine-Saint-Denis conduites par le SITOM93;
- la 2^e édition de tritabroc', organisée par La Collecterie, basée à Montreuil;
- le soutien à l'investissement de la Ressourcerie Tous pour un Vélo (Les Lilas, 93).



APPELS À PROJETS

Des initiatives « boostées » par le nouveau dispositif d'aide

Dès la mise en place du nouveau dispositif, les dossiers de demande des collectivités ont afflué, au-delà des prévisions. Sur décision du Comité syndical lors des séances du 5 novembre et du 17 décembre 2015, nombre de projets ont été subventionnés pour un montant total de 1 442 800 €:

- les animations de la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien et de la Ville de Colombes durant la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD);
- le festival grand public Ecozone, de Nanterre et Suresnes, sur la sensibilisation à l'environnement;
- la réalisation d'un diagnostic et de propositions par un bureau d'études pour le projet de gestion des biodéchets du marché de Châtillon;

- les actions des ressourceries éphémères de Paris Habitat;
 - le projet d'acquisition d'un broyeur de déchets verts par la Ville d'Ivry-sur-Seine;
 - une opération d'amélioration du tri dans les écoles de la Ville de Saint-Denis;
 - les projets de la Communauté d'agglomération Est Ensemble en faveur du compostage, du réemploi et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Par ailleurs, trois projets de déchèterie ont été soutenus à Neuilly-sur-Marne, Paris-Porte de Pantin et Paris-Ménilmontant, ainsi que deux projets de ressourcerie: la ressourcerie Créative, portée par la Ville de Paris, et celle de Neuilly-sur-Marne.



Plus lisible, cette nouvelle tarification va inciter les collectivités adhérentes à faire mieux, en allégeant leurs charges et en augmentant les soutiens. Le Syctom entend ainsi doper la collecte sélective, grâce à l'application d'un tarif dégressif lié à la performance de tri et de la gratuité dès que le tonnage de CS dépasse celui de 2015. La mise en place d'une collecte de biodéchets est également encouragée.

Nejma Monkachi
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE AU SYCTOM

L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION

L'amélioration des performances de tri passe aussi par des tarifs équitables et incitatifs. En 2015, le Syctom a reversé un soutien financier de 125,90 €/t de collecte sélective pour un coût de traitement facturé de 97,40 €/t. Mais l'année 2015 a surtout marqué un tournant, avec la **décision d'une refonte totale des tarifs de traitement de déchets**, dans un souci de transparence et d'équité. Ainsi, pour récompenser les collectivités et les habitants dont

la performance de tri progresse, le Syctom innove en fixant la gratuité pour les tonnages de collecte sélective dépassant ceux enregistrés en 2015. La nouvelle tarification, appliquée dès 2016, prévoit également un coût dégressif selon la performance du tri, un tarif attractif pour les biodéchets (5 €/t) et un coût de traitement des ordures ménagères équivalent au prix de revient.



Fédérer pour gagner en performance



Dans son projet de territoire, Est Ensemble prévoit de renforcer la valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire. J'attends donc que l'élargissement des consignes de tri permette d'atteindre cet objectif, mais aussi qu'il facilite les gestes de tri pour les habitants. Pour réussir, nous travaillons en partenariat étroit avec le Syctom pour sensibiliser la population.

Gérard Cosme
PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

RAPPROCHER COLLECTE ET TRAITEMENT

// Élargir la collecte aux nouveaux flux de déchets

La stratégie d'élargissement progressif de la consigne de tri à tous les emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et films en plus des bouteilles et flacons) et de modernisation des centres de tri se poursuit. En septembre 2015, Eco-Emballages a retenu la candidature du Syctom avec 14 communes du territoire* pour préparer une nouvelle phase de déploiement. Elle sera mise en œuvre dès 2016 sur les bassins versants de ses centres à Sevran et Romainville. Également effective sur le centre de tri à Nanterre, l'extension de la consigne de tri aux petits emballages métalliques concerne désormais 746 000 habitants des Hauts-de-Seine (voir page 23).

Parallèlement, pour accompagner la nouvelle filière des biodéchets, le Syctom s'est engagé à encourager de nouvelles expérimentations à une échelle significative, dans le cadre de son nouveau plan d'accompagnement 2015-2020. Un appel d'offres a été lancé fin 2015 pour des études préalables.

À terme, il s'agira de définir un secteur par département. Les collectivités volontaires seront accompagnées dans la mise en place de cette démarche auprès des ménages et des professionnels, la définition des matériels de pré-collecte et de collecte, le suivi des actions sur 9 mois et leur évaluation. Cet accompagnement permettra d'apprécier leur reproductibilité, les conditions de réussite, mais aussi les synergies possibles en termes d'organisation et de moyens, notamment avec les gros producteurs (hôpitaux, distributeurs...).

L'amélioration de l'approvisionnement des centres de traitement par les différents flux collectés fait également l'objet de toutes les attentions. Un appel à manifestation d'intérêt pour la logistique urbaine des déchets a été lancé en ce sens pour garantir l'exploitation optimale des UIOM et accroître la valorisation énergétique des OMR (voir encadré).

* Le Bourget, Drancy, Dugny, Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Montreuil, Noisy-Le-Sec, Pantin, Romainville, Villemomble.

746 000 HABITANTS DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNÉS PAR LE TRI DES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

+ 20% DE SOUTIENS FINANCIERS VERSÉS PAR LES ÉCO-ORGANISMES ECOLOGIC ET ECO-SYSTÈMES

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA LOGISTIQUE URBAINE DES DÉCHETS

De l'énergie verte en continu

Fin 2015, le Syctom lançait un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations, professionnels et bureaux d'études afin d'optimiser l'approvisionnement et la production énergétique de ses unités de valorisation énergétique (UVE). Ces dernières alimentent le réseau de chauffage de la CPCU (300 000 équivalents-logement). Elles doivent donc garantir la fourniture de vapeur nécessaire. Les obligations de maintenance, les éventuels incidents ou les variations saisonnières des besoins en chaleur de la CPCU sont autant d'éléments perturbateurs. Comment optimiser l'approvisionnement en déchets

des centres ? Quelle mutualisation possible ? Comment améliorer le pouvoir calorifique des déchets incinérés ? Les contributions des participants seront connues

mi 2016. Les trois meilleures, récompensées par une prime de 50 000 €, serviront ensuite à l'élaboration d'un cahier des charges.



AVEC LES ÉCO-ORGANISMES, POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'année 2015 a consacré le mode de fonctionnement par appels à projets, désormais privilégié par les éco-organismes pour encourager les initiatives des collectivités en faveur du tri.

// Les filières emballages et papiers graphiques

Le plan de relance d'Eco-Emballages comprend, outre le volet « extension des consignes de tri », un volet « plan d'amélioration de la collecte ». Dix-sept collectivités adhérentes, dont les performances sont inférieures à 40 kg/hab/an, ont été retenues pour la réalisation de 57 projets dont le coût est évalué à environ 11 M€ HT. Par ailleurs, le Syctom bénéficiera d'une subvention de 234 000 € d'Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la REP papiers graphiques, pour son projet de requalification de la ligne de tri des OE d'Isséane en zone de transfert, notamment pour les papiers et cartons. Parallèlement, le Syctom a signé un contrat avec le CDIF (Centre de Déchets Industriels Francilien) permettant de tester la reprise des collectes particulières de papier en points d'apport volontaire ou lors d'opérations exceptionnelles de déstockage ou désarchivage. Enfin, le nouveau plan d'accompagnement 2015-2020 du Syctom prévoit lui aussi des incitations pour améliorer la collecte sélective des emballages et des papiers.

// La filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

La filière poursuit son déploiement. Au total, 32 des 37 déchèteries présentes sur le territoire du Syctom bénéficient d'une benne pour les déchets d'ameublement collectés et traités par l'éco-organisme. L'année 2015 a également permis la validation de la première campagne de déclaration d'activité (portant sur le 2^e semestre 2013) et le versement des premiers soutiens aux collectivités, directement ou indirectement. 2 M€ de soutiens sont ainsi perçus par le Syctom, dont 1,1 M€ reversés aux collectivités adhérentes.

// La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

L'agrément de l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020. Il assure l'interface entre le Syctom et les deux éco-organismes référents : Ecologic et Eco-systèmes. Cette nouvelle convention concourt globalement à une hausse d'environ 20 % des soutiens financiers versés par les éco-organismes, ceux-ci continuant d'assurer l'enlèvement, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.



Impulser une stratégie d'économie circulaire, c'est savoir réunir l'ensemble des acteurs et créer synergies et innovation. C'est aussi investir dans le déploiement de dispositifs de tri, de collecte, de valorisation, de sensibilisation, afin de faire de nos collectivités des acteurs majeurs de l'économie circulaire. C'est notamment ce que permet le partenariat entre le Syctom et les éco-organismes.

Antoinette Guhl
ADJOINTE À LA MAIRE DE PARIS

PLUS DE **200** ACTEURS TERRITORIAUX PRÉSENTS AUX 1^{ÈRES} ASSISES MÉTROPOLITAINES DES DÉCHETS

6 GRANDS SYNDICATS TECHNIQUES ASSOCIÉS DANS DIVERS PROJETS

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ET MUTUALISER LES MOYENS

// Des synergies avec les services publics urbains du Grand Paris

2015 a vu se concrétiser le rapprochement entre les grands syndicats d'Île-de-France que sont le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France), le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication), le SIGEIF (Syndicat pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), l'EBTP Seine Grands Lacs (Établissement public territorial de bassin) et le Syctom. Le 14 avril, à l'occasion du Salon des Maires d'Île-de-France, tous ont signé un accord-cadre de coopération en matière de solidarité internationale. En décembre, ils se réunissaient à la COP21 sur un stand partagé et lors de *side events*, dont l'un était consacré au partenariat SIAAP/Syctom pour un projet de co-traitement des biodéchets et des boues d'épuration (voir page 21) et une autre à l'action complémentaire sur des projets de coopération internationale.

// Une mutualisation des équipements entre syndicats de traitement

À la suite des premières Assises métropolitaines des déchets en juillet (voir encadré) et de la Conférence des Présidents des syndicats de traitement d'Île-de-France en octobre, les liens avec les syndicats de traitement voisins ont été renforcés. En décembre, la signature d'un avenant à la convention entre le Syctom et le SIEVD a marqué un nouveau pas dans la mutualisation de leurs équipements respectifs. Une part des déchets issus des collectivités situées sur le territoire du Syctom pourra ainsi être traitée dans les installations du SIEVD. Un projet commun de modernisation du centre de tri à Rungis est également envisagé.

Par ailleurs, un accord de mise à disposition réciproque du centre de tri à Nanterre et de l'unité de valorisation énergétique CRISTAL à Carrières-sur-Seine a été conclu entre le Syctom et le SITRU. Enfin, le Syctom a signé avec le SIREDOM un protocole d'accord d'intention pour étudier la pertinence d'alimenter leur futur centre de surtri.



Les 1^{ères} Assises métropolitaines ont favorisé le partage d'une vision prospective en matière de politiques de gestion des déchets et ouvert un dialogue constructif sur les défis d'avenir. Fédérer des énergies au service des populations, porter des ambitions pour le développement durable, l'économie circulaire, la réduction des déchets et la valorisation de leur traitement nécessitent de nouvelles synergies au-delà des approches territoriales. La force réside dans cette mise en commun d'objectifs partagés que le Syctom porte avec ces Assises.

Karina Kellner
VICE PRÉSIDENTE DU SYCTOM,
PRÉSIDENTE DU SITOM93



PREMIÈRES ASSISES MÉTROPOLITAINES DES DÉCHETS

Les acteurs du déchet au rendez-vous du Grand Paris

Début juillet, le Syctom réunissait à la Maison de la Chimie à Paris quelque 200 élus territoriaux, parlementaires, représentants de l'État, partenaires et opérateurs pour débattre de la gestion des déchets à l'échelle métropolitaine. Quelle organisation sur le nouveau territoire ? Pourquoi mutualiser

les équipements et comment ? À quelques semaines de l'adoption de la loi NOTRe, l'événement fut l'occasion pour chacun de s'interroger sur les impacts de cette réforme institutionnelle. Il a surtout permis de réaffirmer l'importance d'une plus grande coopération et d'une mutualisation entre territoires

et entre syndicats. Avec 2,3 millions de tonnes à traiter par an pour le Syctom, l'obligation de réduire l'enfouissement et de valoriser toujours plus, les solutions pour demain passent nécessairement par l'échange de bonnes pratiques et le développement de collaborations innovantes.



Innover et partager notre expertise

POURSUIVRE UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION

// Exemplarité et innovation

En octobre 2015, la Syctom a décidé de s'engager dans la RSE (responsabilité sociale et environnementale). Avec l'accompagnement d'une AMO, il entend ainsi valoriser son exemplarité et favoriser une meilleure acceptation de ses installations par la société civile. Suite à la réalisation d'un pré-diagnostic et d'un benchmark, trois axes stratégiques ont été projetés : la sécurité dans les installations pour le volet social, le développement d'indicateurs pertinents dans un souci de transparence, pour le volet environnemental, et une mesure de l'effet levier en termes d'activités et d'emplois, pour le volet sociétal.

Cette logique d'exemplarité et d'innovation se traduit également dans plusieurs projets de recherche et développement, présentés à l'occasion de la COP21. Outre son partenariat d'innovation avec le SIAAP, le Syctom explore une solution inédite de captation du CO₂ contenu dans les fumées d'incinération à Saint-Ouen (voir encadré).

Les fumées, futures ressources ?

// Produire du bioplastique grâce au CO₂ des fumées d'incinération des déchets. Ce projet pourrait devenir une première européenne grâce au programme de R&D lancé par le Syctom. Son principe : le CO₂ des fumées du centre à Saint-Ouen viendrait « nourrir » des micro-algues dans des photo-bioréacteurs. La matière algale récupérée serait transformée en biomatériau. À la clé, des impacts environnementaux réduits et une

nouvelle source de matière première. Pour explorer cette piste, un programme de R&D coordonné par SETEC Environnement sera mené durant quatre ans. Il réunira le centre de recherche en ingénierie des procédés bio-raffinage de l'École Polytechnique de Montréal, le centre d'efficacité énergétique des systèmes de MINES Paris Tech, le département d'écologie industrielle de l'institut Royal de Technologie de Stockholm (KTH) et Sveriges Tekniska Forskningsinstitut (SP).



Les moyens que le centre de recherches va mettre pour la réussite du projet sont illimités : des moyens humains, notre savoir-faire, des techniques de mesures uniques au monde que nous avons mises au point pour faire en sorte que ce gaz responsable de l'effet de serre devienne une ressource, une fois capté.

Dr Jamal Chaouki
MEMBRE DU CONSORTIUM DE RECHERCHE EN INGÉNIERIE DES PROCÉDÉS BIO-RAFFINAGE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

89 000 PARTICIPANTS ET VISITEURS
DANS LES ESPACES GÉNÉRATION CLIMAT À LA COP21
AU SEIN DESQUELS ÉTAIT PRÉSENT LE SYCTOM



Un « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », c'est d'abord un territoire de projet avec un objectif commun et une mutualisation des moyens pour l'atteindre. Cette dynamique que nous initions met en mouvement tous les acteurs du territoire, y compris les entreprises. L'autre point est que « zéro déchet » ne s'entend pas uniquement à travers le prisme de la prévention. C'est « zéro déchet non valorisé ».

Catherine Boux

DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DE L'EXPLOITATION
ET DE LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS AU SYCTOM

1 209 VISITEURS
DANS LES CENTRES DU SYCTOM
(DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES)

// De nouveaux modes d'organisation

Dans le prolongement des orientations fixées suite au changement de gouvernance en 2014, le Syctom a adopté en 2015 une **nouvelle organisation interne, fondée sur le travail en mode projet**. L'objectif : mieux mobiliser les équipes en fonction des besoins, dans un souci d'efficacité, de maîtrise des coûts et des délais. Un nouvel organigramme a été dessiné pour resserrer les liens entre les directions et insuffler une logique de transversalité dans les services. Pour accompagner cette réorganisation, une méthodologie et des outils de conduite de projet ont été élaborés avec l'aide d'un prestataire, puis diffusés à l'ensemble des agents à l'occasion d'un séminaire et de différents ateliers. En outre, la **démarche d'éco-exemplarité** au sein des équipes s'est poursuivie. Sept nouveaux postes ont été distribués aux agents et un service

de livraison de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou raisonnée a été mis en place. À cela s'ajoute le don de 43 ordinateurs, dans le cadre du renouvellement du parc informatique. Autre fait marquant de l'année 2015 : la **candidature du Syctom et de cinq de ses collectivités adhérentes (Paris, Est Ensemble, Versailles Grand Parc, Ivry-sur-Seine et Clichy-la-Garenne) au 2^e appel à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage »** a été retenue le 13 novembre. Les possibilités de contractualisation et de mise en œuvre avec les collectivités et l'Ademe seront étudiées en 2016. D'ores et déjà, cette démarche introduit de nouvelles dynamiques et une nouvelle façon de travailler avec le territoire, fondée sur une mutualisation des moyens et des retours d'expériences. Réunissant acteurs économiques, associatifs et citoyens, elle profitera à l'ensemble du territoire, en reproduisant ailleurs les expérimentations les plus probantes.

VALORISER NOS SAVOIR-FAIRE

Montrer ce que deviennent les déchets, expliquer leurs modes de valorisation, promouvoir les bonnes pratiques, présenter les innovations... Le Syctom s'attache à informer, partager et diffuser ses savoir-faire auprès d'un large public, y compris à l'international. Ainsi, des **délégations étrangères** provenant d'une dizaine de pays différents sont venues découvrir ses installations en 2015. Des représentants du Global Sustainable Cities Network originaires des Émirats arabes unis, de la Suède et du Danemark ont notamment visité Isséane. Au total, 1 209 visiteurs ont été comptabilisés. En revanche, aucune journée portes ouvertes n'a été organisée cette année en raison du plan Vigipirate mis en place en janvier.



60 RECYCLING GUYS MOBILISÉS
POUR LA COP21



COP21 À PARIS-LE BOURGET

Le Syctom mobilisé pour la COP21

Le 12 décembre dernier, la COP21 se clôturait sur un succès avec la signature d'un accord inédit. Une réussite applicable à l'organisation même de l'événement qui, pour la première fois, intégrait un dispositif « zéro gaspillage, 100 % valorisation ».

Objectif : gérer de façon exemplaire les déchets générés par la COP21 et ses 130 000 participants et visiteurs. En tant que partenaire officiel, le Syctom s'est particulièrement investi. Il a recruté et coaché 60 *recycling guys*, ensuite déployés sur le site du Bourget pour sensibiliser les visiteurs aux bons

gestes de tri et leur expliquer le mode de gestion des déchets retenu pour la COP21 au Bourget. Cet événement international a aussi été l'occasion de conforter la dynamique de coopération et d'innovation engagée par le Syctom, à travers un stand partagé avec les autres Services publics urbains du Grand Paris (SIAAP, SIPPEREC, SEDIF, SIGEIF, EPTB Seine Grands Lacs). Enfin, trois *side events* ont permis au Syctom de présenter ses projets les plus innovants. Autant d'actions qui témoignent de l'implication du Syndicat dans la lutte contre le réchauffement climatique.

ENGAGER UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le programme de solidarité internationale lancé en novembre 2015 concrétise l'engagement du Syctom en matière d'actions extérieures. Inscrit dans le cadre du « 1 % déchets » instauré par l'extension de la loi Oudin-Santini du 7 juillet 2014, il permet au Syndicat de contribuer à la maîtrise de la production croissante des déchets, dans un souci de santé publique et de préservation de l'environnement.

// Participer au développement des collectivités du Sud

Au-delà d'une volonté de solidarité et de partage de savoir-faire, les soutiens apportés par le Syctom visent à améliorer durablement les conditions de vie des populations des pays en voie de développement, à favoriser l'éducation à la citoyenneté et à réduire la mise en décharge. Pour répondre au plus près des besoins, le Syctom a défini **trois types d'aide** : mobilisation de ressources humaines et financières, subventionnement d'associations ou de collectivités et aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Il sera notamment orienté en direction des pays prioritaires de l'aide au développement française. Dès 2015, plusieurs projets répondant aux conditions d'éligibilité ont bénéficié du soutien du Syctom, pour un montant de 60 000 €. Une montée en charge progressive est annoncée, avec un budget de 600 000 € en 2016.

// Une opportunité de rapprochement pour les syndicats franciliens

Le programme de solidarité du Syctom est aussi l'occasion d'**innover en matière de traitement des déchets et de construire des partenariats** avec les grands syndicats franciliens, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. L'accord-cadre signé le 14 avril 2015 à l'occasion du Salon des Maires d'Île-de-France réunit désormais le Syctom, le SIAAP, le SIPPEREC, le SEDIF, le SIGEIF, et l'EPTB Seine Grands Lacs autour de projets de coopération internationale pour renforcer les synergies.

Les projets soutenus en 2015

// Les soutiens attribués par le Syctom varient globalement de 15 000 à 100 000 €

MADAGASCAR

- Mahajanga : projet de gestion et valorisation des déchets
- Ambodifotatra : film de sensibilisation sur la gestion des déchets
- Antananarivo : assainissement innovant en milieu urbain

TOGO

- Dapaong : amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

CAMEROUN

- Dschang : projet de gestion et de valorisation des déchets
- #### MAURITANIE
- Kiffa : appui à la structuration du dispositif de gestion des déchets solides

VIÊTNAM

- Vinh Phuc : gestion professionnelle et optimisée des déchets

HAÏTI

- Communes du corridor « Le Marien » : construction d'un centre de tri et de compostage



Dans un monde devenu indivis et perclus d'inégalités, il est naturel que notre grand syndicat participe à la solidarité avec les populations les plus défavorisées. Parce que l'accès à l'eau potable et le traitement des déchets sont intimement liés, le Syctom va financer des projets de collecte et de valorisation des déchets, dans des zones d'Afrique, d'Asie ou du Moyen-Orient, dans la continuité de l'action du SEDIF, le syndicat des eaux d'Île-de-France.

Stéphane Weisselberg

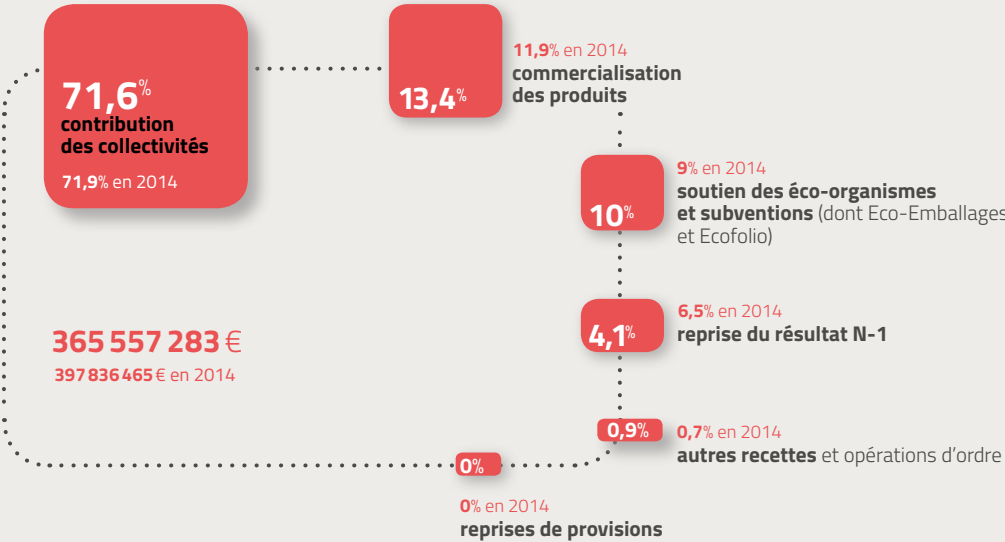
MAIRE ADJOINT DE ROMAINVILLE,
CONSEILLER TERRITORIAL
D'EST ENSEMBLE,
MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
« SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE »



RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

2015

Fonctionnement Recettes 2015

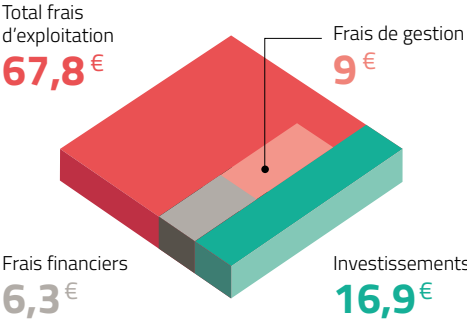


UNE REDEVANCE EN BAISSÉ

Sur décision du Comité syndical du Syctom, la redevance a connu une baisse significative en 2015, de **-7%**. Le tarif est ainsi passé à 6,37 € par habitant et à 97,46 € par tonne déversée, la contribution de chaque collectivité étant calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets apportée au Syctom. Sous l'effet conjoint de la diminution des tarifs et du recul des tonnages en 2015, le produit de la redevance s'est établi à 261,8 M€ contre 285,9 M€ en 2014, soit une diminution de **8,3%**.

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



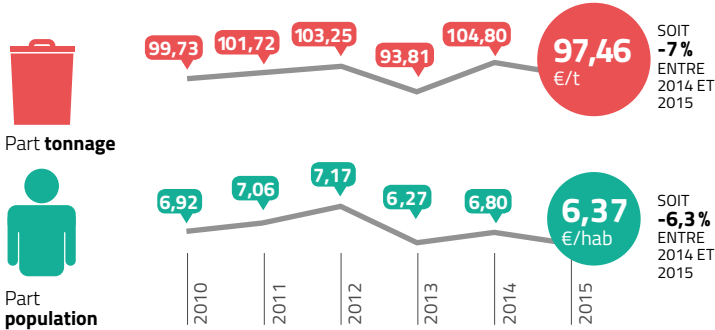
LES RECETTES DES ÉCO-ORGANISMES EN HAUSSE

Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues de la valorisation énergétique et les matériaux issus du tri de la collecte sélective, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. Les aides des éco-organismes correspondent aux soutiens versés par Eco-Emballages, Ecofolio, Éco-mobilier et OCAD3E. Entre 2014 et 2015, les recettes ainsi

générées ont évolué de **+ 2,7 M€** (85,8 M€ contre 83,1 M€ en 2014). Une augmentation qui s'explique par la progression de la vente de vapeur à la CPCU, la hausse de la valorisation matière liée aux tonnages croissants de collecte sélective, ainsi qu'une évolution favorable du soutien d'Eco-Emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

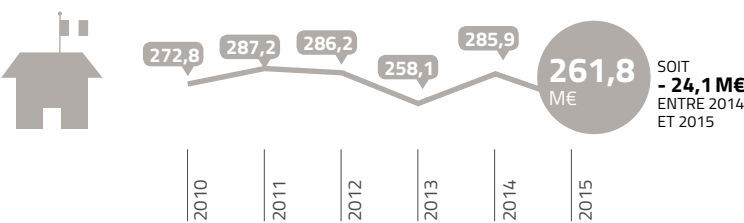
ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE

Calculée au prorata de la quantité de déchets qu'elle apporte au Syctom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.

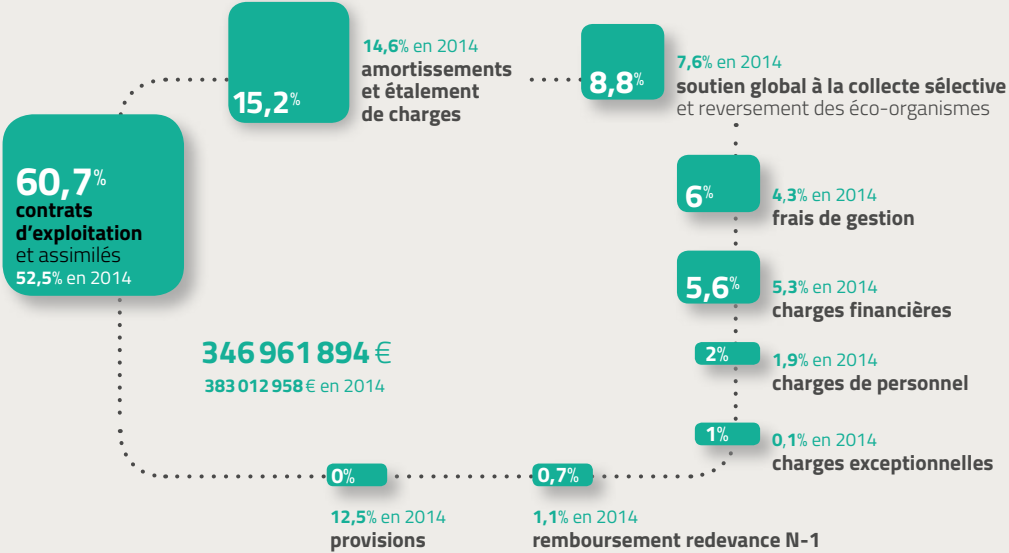


ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

en M€



Dépenses 2015



DES COÛTS D'EXPLOITATION CONTENUS



En 2015, les contrats d'exploitation représentent 61% des dépenses d'exploitation et s'élèvent à environ 211 M€, contre 201 M€ en 2014. Cette **hausse de 10 M€** est principalement due aux surcoûts (6,7 M€) engendrés par le traitement de la collecte sélective en centres extérieurs durant les travaux de modernisation de la chaîne de tri à Romainville.

DES CHARGES DE PERSONNEL STABLES



Avec un effectif de 113 agents au 31 décembre 2015, la masse salariale représente toujours 2% des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit **7 M€** en 2015.

DES SOUTIENS À LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PROGRESSION



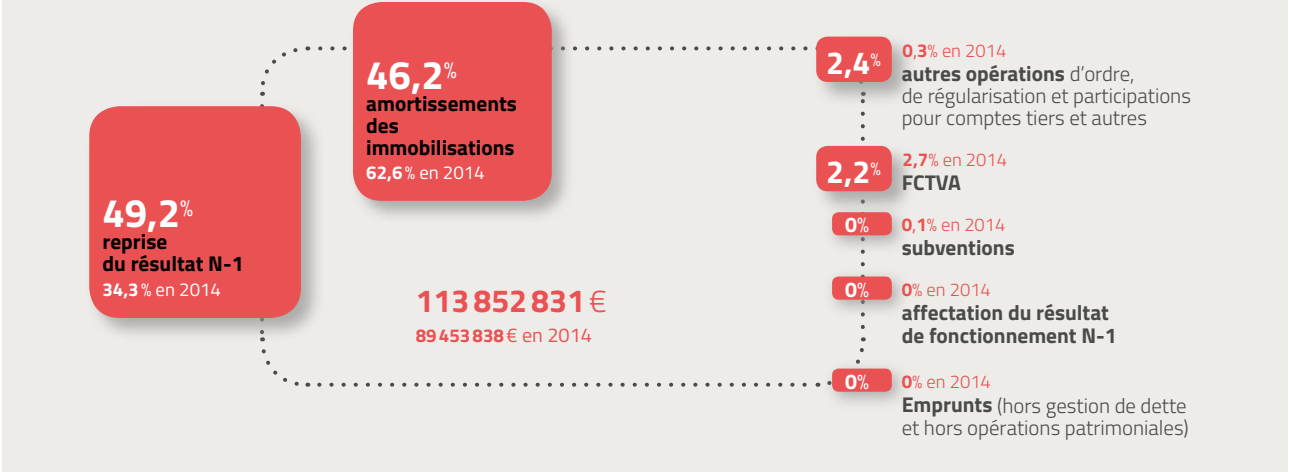
Ces soutiens comprennent l'aide historique du Syctom de 125,89 € par tonne de collecte sélective, le reversement des recettes du verre, le soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Ecofolio, Éco-mobilier), ainsi que les aides complémentaires mises en place dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement 2015-2020 du Syctom. 2015 voit le montant de ce poste passer de 29,1 M€ à 30,4 M€. Une croissance qui provient pour l'essentiel de l'augmentation des tonnages de collecte sélective et d'un soutien d'Éco-mobilier plus important que prévu initialement.

UN AUTOFINANCEMENT GARANTI



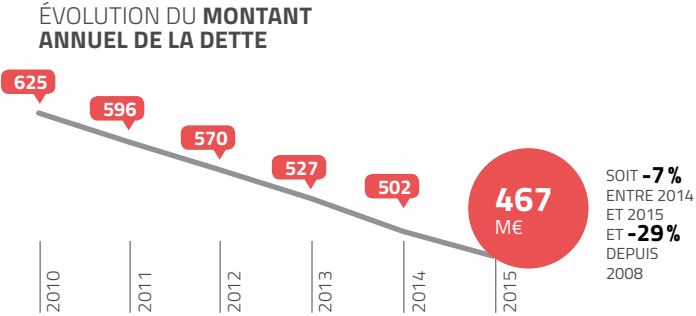
Les amortissements représentent environ 53 M€ en 2015 et marquent une légère diminution par rapport à 2014 (56 M€). Leur niveau élevé (15 % des dépenses de fonctionnement en 2015) assure un autofinancement abondant de la section d'investissement, favorable à une limitation de l'endettement du Syctom.

Investissement Recettes 2015

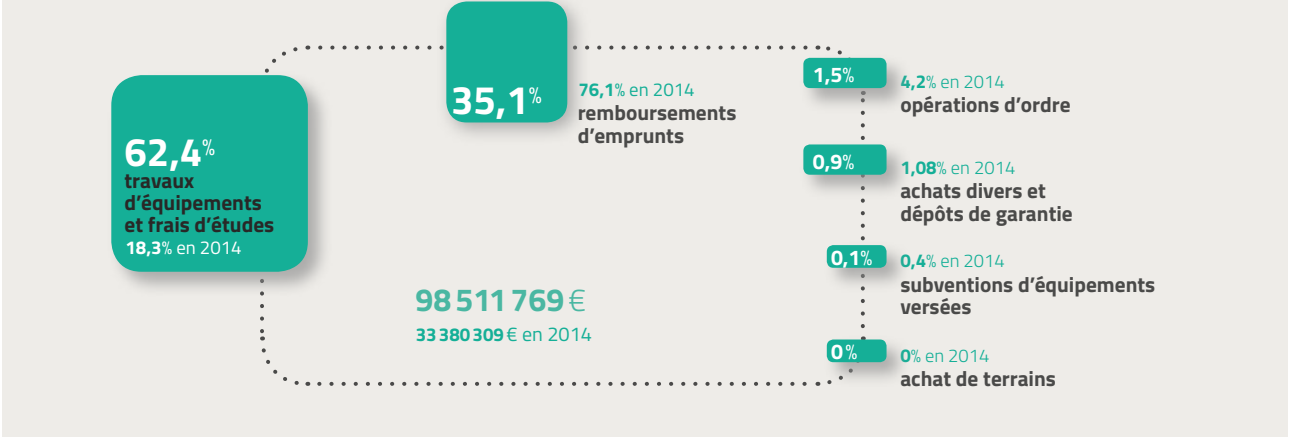


UN DÉSENDETTEMENT CONFIRMÉ

Le désendettement du Syctom s'est intensifié en 2015, avec le remboursement annuel du capital (25,4 M€), mais également le remboursement anticipé de trois emprunts (9,2 M€). Les charges financières du Syctom sont passées de 20,4 M€ en 2014 à 19,4 M€ en 2015, soit une **baisse de 1 M€** (- 5 %) en raison de la diminution de l'encours de la dette et de taux variables toujours historiquement bas en 2015.



Dépenses 2015



DES INVESTISSEMENTS À LA HAUSSE AVEC LA REPRISE DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement ont considérablement progressé en 2015 : elles s'élèvent à 62 M€, contre 6 M€ en 2014. Le Syctom a en effet mis en œuvre d'importantes opérations dès le début de l'année :

- la modernisation de la chaîne de tri dans le centre à Romainville,
- le lancement de la phase d'études du projet

de reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII,

- la poursuite des études d'intégration urbaine et de traitement des fumées du centre à Saint-Ouen,
- le démarrage des études de faisabilité du centre de tri à Paris XVII, suite à l'attribution du marché de conception/construction/exploitation.

Programme d'investissement par site

TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2015
ISSÉANE	0,33
IVRY/PARIS XIII	0,11
NANTERRE	0,11
PARIS XV	0,02
SAINT-OUEN	1,88
SEVRAN	0,15
TOTAL	2,60

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2015	INVESTISSEMENT TOTAL
ROMAINVILLE	projet de rénovation de la ligne de tri de collecte sélective	2015	19,74	29,90
SAINT-OUEN	projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2019	1,60	201,61
SOLDES D'OPÉRATION (ISSÉANE, PARIS XV, TRAVAUX DE PROLONGATION IVRY/PARIS XIII)			0,27	0,81
IVRY/PARIS XIII	projet de centre de valorisation énergétique	2007-2026	25,62	587,39
PARIS XVII	projet de centre de tri de collecte sélective	2010-2019	1,09	74,54
AUTRES PROJETS (MÉTHANISATION ROMAINVILLE ET BLANC-MESNIL/AULNAY-SOUS-BOIS)			0,01	
TOTAL			48,33	
TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS			50,93	

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000. Indicateurs techniques et financiers pour 2015

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 27 juin 2016.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	460 000	460 000	459 973
IVRY/PARIS XIII	730 000	700 000	659 809
SAINT-OUEN	650 000	600 000	563 231



6 CENTRES DE TRI

			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	22 500	23 000	23 085
IVRY/PARIS XIII	36 000	30 000	29 894
NANTERRE	40 000	40 000	35 795
PARIS XV	20 000	20 000	17 764
ROMAINVILLE*	45 000	45 000	36 423
SEVRAN	17 000**	17 000	17 533

* Les travaux réalisés en 2015 ont permis d'augmenter la capacité technique du centre.

Pendant, les travaux, des tonnages ont été triés par PAPREC.

** Demande d'autorisation en cours d'instruction.



2 DÉCHÈTERIES

IVRY/PARIS XIII	6 673
ROMAINVILLE	8 904

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	84
NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	
Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2012 avec l'évolution estimée pour 2015	5 777 444
TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS	
Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes)	1 899 496
Objets encombrants (en tonnes)	179 200
Réquisitions (en €/tonne)	194
COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)	
Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	179 581
Verre	0
Déchèteries	15 577
Biodéchets	117
REDEVANCES	
Part tonnage (en €/tonne)	97,46
Part population (en €/hab)	6,37

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



CENTRES D'INCINÉRATION

ARGENTEUIL (NOVERGIE)	32 374
CARRIÈRE SOUS POISSY (NOVERGIE)	4 328
CARRIÈRES-SUR-SEINE (NOVERGIE)	10 719
MASSY (NOVERGIE)	2 587
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (NOVERGIE)	35 260
SARCELLES (SAREN VÉOLIA)	38 762
CENTRES DE SECOURS	1 056



CENTRES DE TRI DE CS

LE BLANC-MESNIL (PAPREC)	4 030
CHELLES (GÉNÉRIS)	4 161
GENNEVILLIERS (SITA)	12 213

CS: collecte sélective



CENTRES DE TRI DES OE

BONNEUIL (TAÏS)	2 827
BUC (NICOLLIN)	10 542
CHÂTILLON (TAÏS)	6 710
LA COURNEUVE (PAPREC)	32 900
GENNEVILLIERS (SITA)	27 719
GENNEVILLIERS (REP)	3 984
IVRY (REVIVAL)	1 171
IVRY (SOFRAT)	17 607
IVRY (CEMEX)	9 072
NOISY (REVIVAL)	38 276
PIERREFITTE (CDIF)	3 565
VILLENEUVE-LE-ROI (PAPREC)	3 767
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 18 697
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 7 706

OE: objets encombrants



INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX

ISDD VILLEPARISIS (SITA)	Refiom: 41 596
ISDND BOUQUEVAL (REP)	68 340
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	62 221
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	6 837
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	30 269
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	81 050

DÉPENSES ET RECETTES 2015

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION CONFIÉ AU SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS	MARCHÉS PUBLICS
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2015 et 2014 - hors provisions)	294,3 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Eco-Emballages à la collecte sélective et autres éco-organismes, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER)	163,9 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et enfouissement des refus de tri	98 €/t
Coût global de traitement de la collecte sélective	276 €/t
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	92 €/t
Coût de la mise en décharge	96 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom et reversements barème E (hors verre) 26 M€ Reversements liés au verre 3,2 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Eco-Emballages 29,1 M€ Ecofolio 4,1 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-mobilier 2,8 M€

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE



ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWh)	46 215
Vapeur (EN MWh)	2 807 845
Mâchefers (EN TONNES)	320 180
Ferreux (EN TONNES)	32 625
Non-ferreux (EN TONNES)	2 751



RECYCLAGE DES MULTIMATÉRIAUX (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager



RECYCLAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons



DÉCHÈTERIES (EN TONNES)



COMPOSTAGE (EN TONNES)

ENFOUISSEMENT

STOCKAGE (EN TONNES)

211 610

RECETTES

DE VALORISATION MATIÈRE en M€ HT



ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,3
Emballages plastiques	2,4
Cartons et EMR	4,5
Gros de magasin	1,3
Acier	0,3
Ferrailles non-Ferreux issus des OE	0,8
Verre	2,7
Bois	0,4
TOTAL	16,7



ISSUES DE L' INCINÉRATION

Ferrailles	1,5
Aluminium issu de l'incinération	2,0
TOTAL	3,5

TOTAL 20,2

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE en M€ HT



ISSUES DE L' INCINÉRATION

Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	27,6
Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen)	18,7
TOTAL	46,3

MEURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIAIBLES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

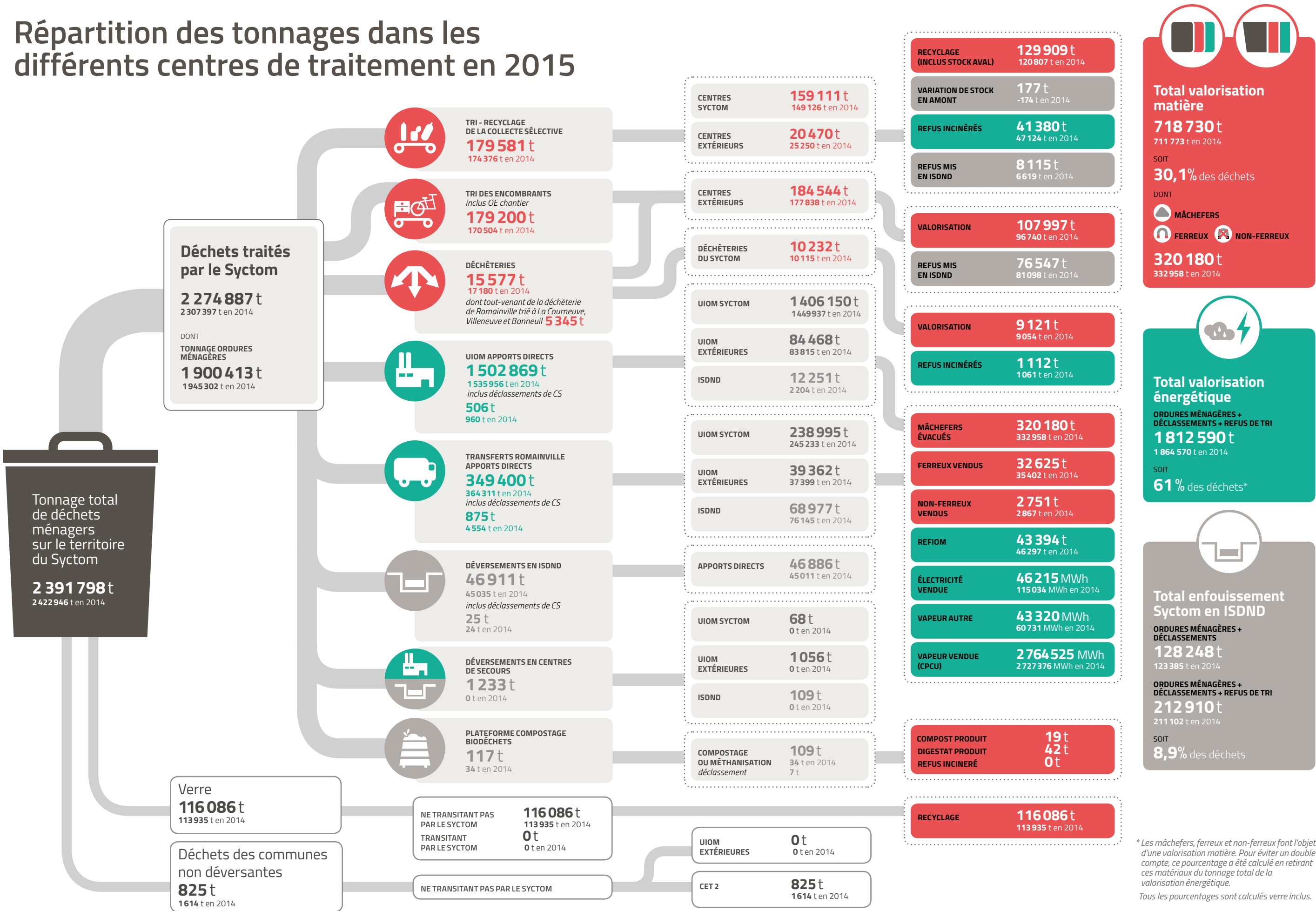
Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

- Lancement d'un accord-cadre multi-attributaire relatif à une mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour l'ensemble des sites du Syctom (janv.2015).
- Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à des travaux d'amélioration sur le tri et le convoyage de la ligne mâchefers au centre Isséane (juin 2015).
- Avenants aux marchés avec les différents exploitants des centres de tri pour une surveillance renforcée pour la protection risque incendie (juin 2015).
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des missions diagnostic de sécurité incendie, SSI et mission de sécurité dans les centres du Syctom (sept. 2015).
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre relatif aux missions d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre, notamment dans le cadre de la démarche d'amélioration continue des centres (sept. 2015).
- Avenant au marché avec l'exploitant du centre de tri à Nanterre pour la réalisation de travaux de mise en conformité de la ventilation et du traitement de l'air et à l'amélioration du chauffage des cabines de tri (déc.2015).

Contrôle des rejets atmosphériques

- Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de mesures physico-chimiques sur les rejets liquides des installations du Syctom (janv. 2015).
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les mesures olfactométriques et sensorielles sur et autour des installations du Syctom (sept. 2015).
- Convention Airparif portant sur la surveillance et le suivi des retombées en métaux et pollution atmosphérique (sept. 2015).
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'études de dispersion atmosphérique des émissions et d'évaluation des risques sanitaires dans l'environnement et dans l'enceinte des centres du Syctom (déc. 2015).

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2015



Coûts de traitement



COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGES TRAITÉS 179 581 t 174 376 t en 2014

DÉPENSES	Charges d'exploitation	48 228 953 €	39 951 539 €
	Amortissements et frais financiers	7 257 070 €	6 729 660 €
	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT	55 486 023 €	46 681 199 €
RECETTES	Recettes matières Syctom	12 663 654 €	11 567 849 €
	Soutiens des éco-organismes au Syctom	17 760 503 €	16 405 567 €
	TOTAL RECETTES	30 424 157 €	27 973 416 €

COÛT NET DE TRAITEMENT*	18 645 014 €	18 707 783 € en 2014
-------------------------	--------------	----------------------

POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE REVERSEMENT

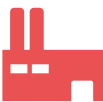
DÉPENSES	Soutien Syctom et reversement à destination des collectivités	29 505 304 €	29 281 412 €
RECETTES	Recettes Eco-Emballages et recettes verre perçues par le Syctom pour le compte de ses collectivités (reversement à l'euro/l'euro)	5 005 817 €	4 779 490 €

COÛT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	24 499 487 €	24 501 922 € en 2014
---------------------------------	--------------	----------------------

COÛT BUDGÉTAIRE

DÉPENSES	Dépenses de traitement + soutien et reversement	84 991 328 €	75 965 612 €
RECETTES	Recettes Syctom + recettes perçues pour le compte des collectivités	35 429 974 €	32 752 906 €

SOLDE À FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS	49 561 353 €	43 212 706 € en 2014
COÛT NET DE TRAITEMENT + POLITIQUE DE SOUTIEN		



INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TONNAGES TRAITÉS 1 808 099 t 1 864 570 t en 2014

DÉPENSES	Charges d'exploitation	165 072 537 €	163 994 458 €
	Amortissements et frais financiers	62 960 840 €	68 024 311 €
	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT	228 033 377 €	232 018 769 €
RECETTES	Recettes matières Syctom	3 371 166 €	4 067 197 €
	Soutiens éco-organismes Syctom	11 225 937 €	12 524 948 €
	Recettes énergétiques	46 307 207 €	49 428 075 €
	TOTAL RECETTES	60 904 310 €	66 020 221 €

COÛT NET DE TRAITEMENT*	167 129 067 €	165 998 548 € en 2014
-------------------------	---------------	-----------------------



OBJETS ENCOMBRANTS

TONNAGES TRAITÉS 184 544 t 177 838 t en 2014

COÛT NET DE TRAITEMENT*	18 050 987 €	17 431 372 € en 2014
-------------------------	--------------	----------------------



ENFOUISSEMENT

TONNAGES TRAITÉS 130 560 t 129 179 t en 2014

COÛT NET DE TRAITEMENT*	12 547 271 €	13 319 593 € en 2014
-------------------------	--------------	----------------------

* Le coût net de traitement correspond au montant facturé par le Syctom aux collectivités pour le traitement de leurs déchets.

SOIT 140 €/t
107 €/t en 2014

SOIT 136 €/t
141 €/t en 2014

SOIT 276 €/t
248 €/t en 2014

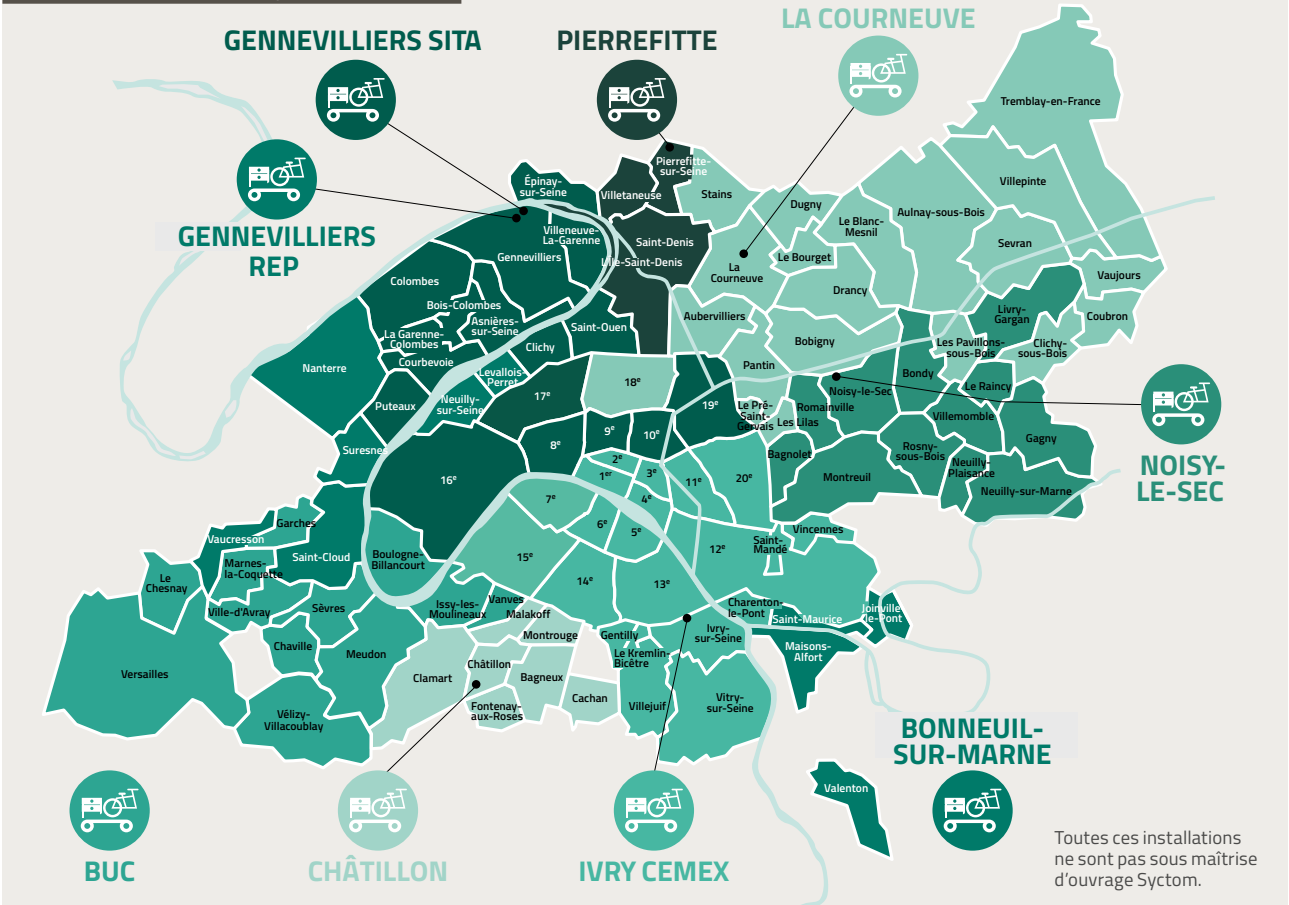
SOIT 92 €/t
89 €/t en 2014

SOIT 98 €/t
98 €/t en 2014

SOIT 96 €/t
103 €/t en 2014

Encombrants

BASSINS VERSANTS JANVIER 2016



Toutes ces installations ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage Syctom.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2015



CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES VALORISÉS

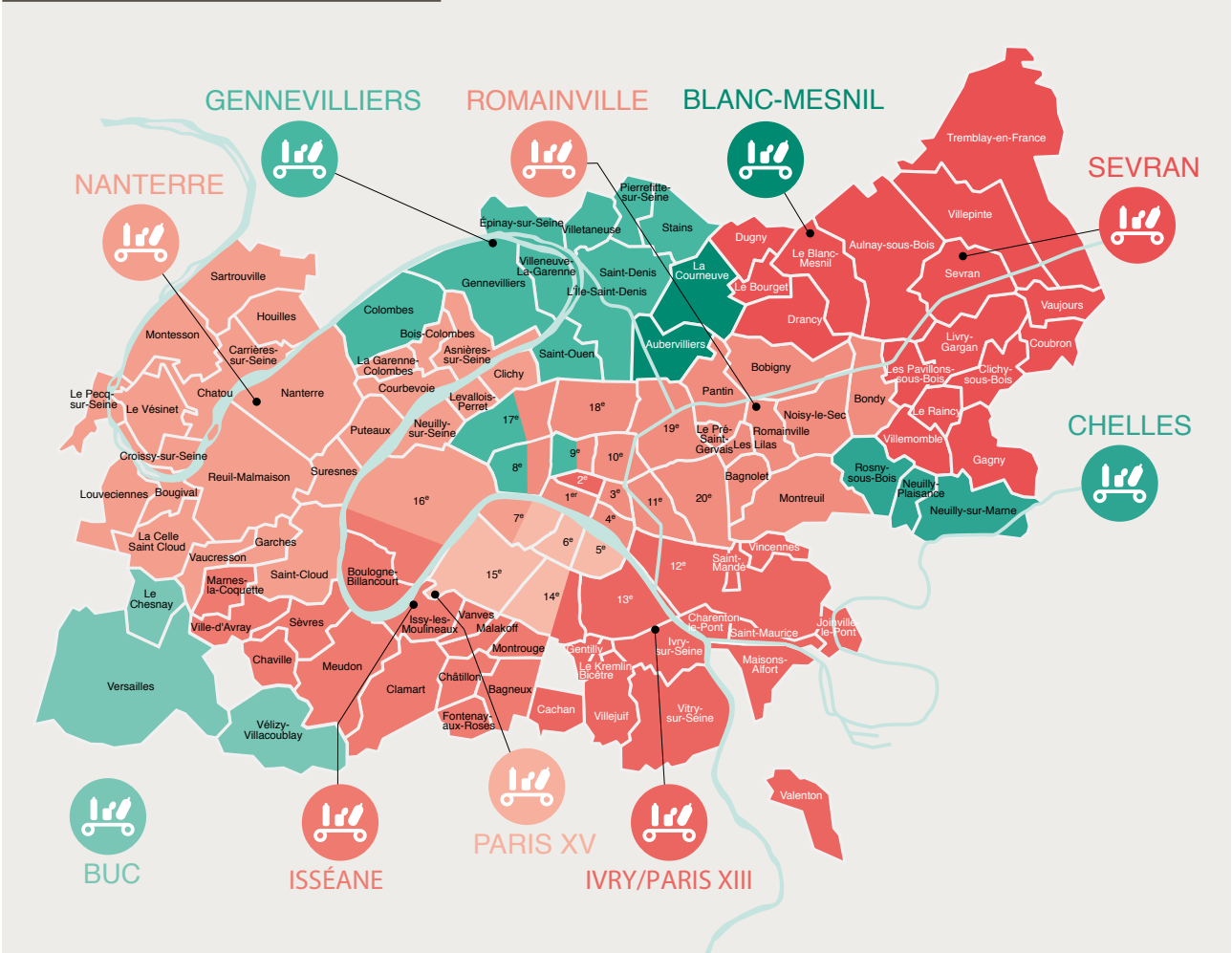
	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
BUC	10 542		NICOLLIN
GENNEVILLIERS	3 984 3 712 transférés	10 192*	REP
CHÂTILLON	6 710 6 724 transférés		TAÏS
LA COURNEUVE	32 900	18 567	PAPREC
GENNEVILLIERS SITA	27 719	14 954	SITA
IVRY REVIVAL	1 171 1 191 transférés		REVIVAL
NOISY REVIVAL	38 276 37 059 transférés	23 583*	REVIVAL
PIERREFITTE	3 565		CDIF
IVRY	17 607 17 607 transférés	9 344*	PAPREC
VILLENEUVE-LE-ROI	3 767		PAPREC
IVRY CEMEX	9 072 transférés	5 398*	CEMEX
BONNEUIL	2 827		TAIS
TOTAL	158 141	82 038	

	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER			
GENNEVILLIERS	18 697	18 341	PAPREC
IVRY	7 706	7 618	CEMEX
TOTAL	26 404	25 959	
TOTAL	184 544	107 997	

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites

Collecte sélective

BASSINS VERSANTS JANVIER 2016



RÉPARTITION DES TONNAGES 2015

CENTRES DE TRI	TONNAGES		Variations de stock amont aval		TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclus les déclassements)	TRIÉS				
ISSÉANE	23 085	23 042	0	0	16 299	TSI
IVRY/PARIS XIII	29 894	29 666	0	0	18 970	SITA
NANTERRE	35 795	35 594	30	68	26 375	Véolia Propreté
PARIS XV	17 764	17 753	0	0	13 832	COVED
ROMAINVILLE	36 423	35 548	0	0	27 090	Urbaser
SEVRAN	17 533	17 508	0	0	12 605	IHOL
LE BLANC-MESNIL	4 030	4 030	19	77	2 923	PAPREC
BUC (TRANSFERT)	89	0	72	0	0	NICOLLIN
CHELLES	4 161	4 161	0	0	3 068	Véolia Propreté
GENNEVILLIERS	12 213	12 207	56	230	8 748	SITA
TOTAL	180 987	179 581	177	374	129 909	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIEAUX RECYCLABLES

en tonnes

	TONNAGES SYCTOM 2015	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	51 892	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	PAPIER JOURNAL	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnettes)	45 665	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	CARTON BRUN	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	15 248	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici 62	CARTON ONDULÉ OU PLAT	Routier
EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	1 262	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	PAPIER D'HYGIÈNE ET DOMESTIQUE	Routier
FLACONNAGES PLASTIQUES EN PET	8 292	Usine FPR Limay 78	GRANULÉS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES BOUTEILLES	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
FLACONNAGES PLASTIQUES EN PEHD	3 155	Usines Neufchâteau 88 MPB 71 Lunen Allemagne	PRODUITS EN PEHD (tuyaux assainissement, arrosoirs...)	Routier
POTS ET BARQUETTES PLASTIQUES (PE, PP, PS)	201	Matières plastiques de Bourgogne 71	PRODUITS DIVERS EN PLASTIQUE	Routier
FILMS ET HOUSSES EN PEBD	201	Différents recycleurs, parfois après surtri par Paprec au Blanc-Mesnil	FILMS PLASTIQUES PRODUCTION DE CSR* (expérimentation)	Routier
ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	321	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60 Usine Alunova Allemagne (pour les petits emballages en aluminium triés à Nanterre)	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS	2 751	Usine GALLOO à Halluin Belgique	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	2 834	Usine Arcelor à Dunkerque 59	PRODUITS EN ACIER	Routier
ACIER ISSU DES MÂCHEFERS	32 625	Grosses ferrailles : repris par GALLOO Idf à Bonneuil s/ Marne 94 Petites ferrailles : repris par GALLOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	PRODUITS EN ACIER	Routier + montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin (grosses ferrailles)

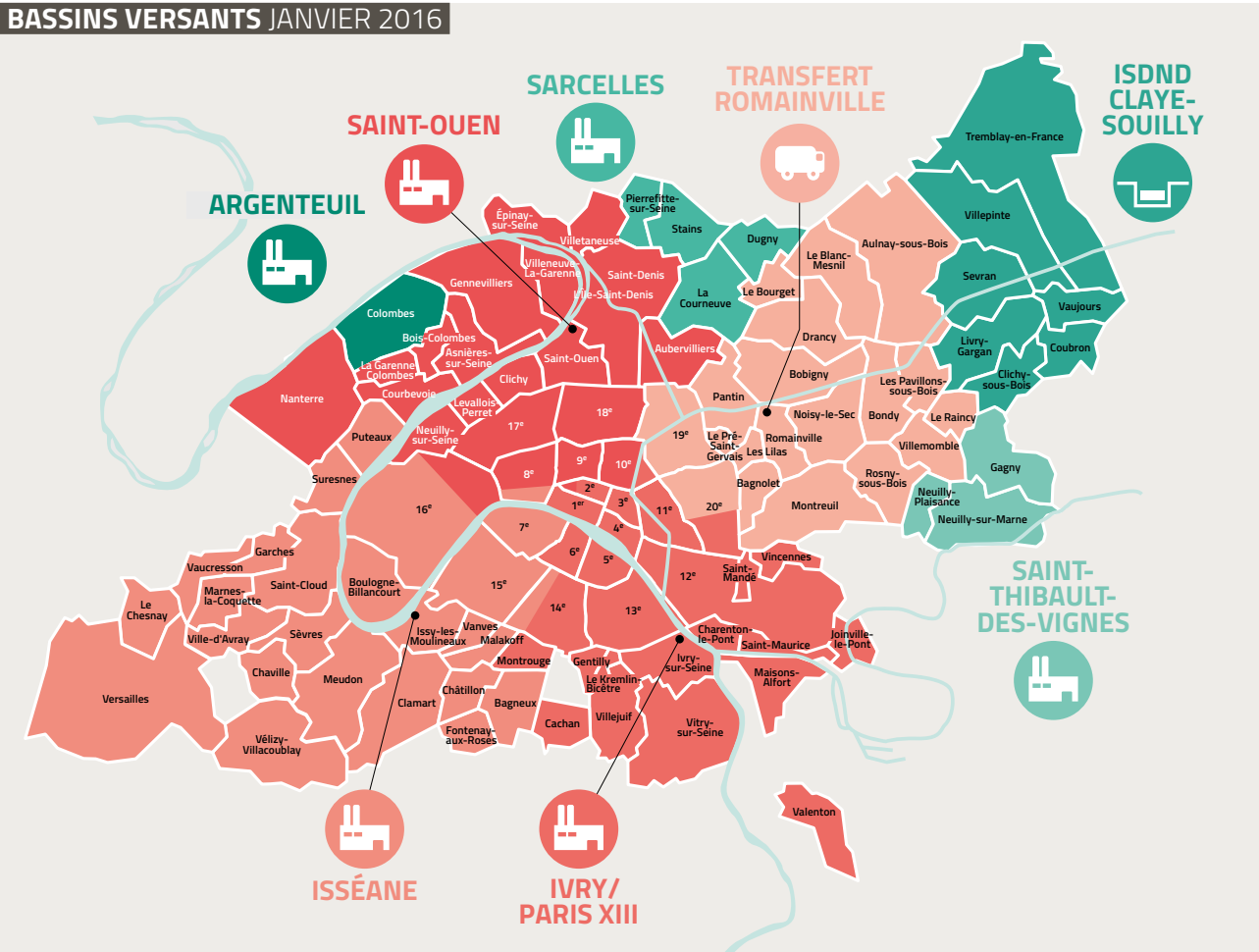
* CSR = Combustible Solide de Récupération

DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
IVRY/PARIS XIII	6 673	5 562	SITA
ROMAINVILLE	8 904	3 559*	Urbaser environnement
TOTAL	15 577	9 121	

* Le tout-venant de la déchèterie à Romainville est
ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés
issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

Ordures ménagères résiduelles



Contrôle des rejets atmosphériques
des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom

	NATURE DES REJETS								
	Concentrations en mg/Nm³ à 11 % d'O₂								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercur	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng/Nm³ à 11 % d'O₂)**
VALEURS LIMITES D'ÉMISSION APPLICABLES DEPUIS LE 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200*	0,05	0,05	0,50	0,10
IVRY/PARIS XIII									
MARS	3,4	0,6	0,02	30	44	0,002	0,003	0,25	0,004
MAI (Syctom)	2,2	1,0	-	19	45	0,002	0,004	0,04	0,001
SEPTEMBRE	4,1	0,6	0,08	22	50	0,002	0,001	0,04	0,004
OCTOBRE/JANVIER 16 (Syctom)	2,9	1,3	-	30	59	0,004	0,002	0,09	0,007
SAINT-OUEN									
AVRIL	2,6	0,7	0,01	17	64	0,001	0,007	0,09	0,003
JUIN (Syctom)	1,6	0,8	0,10	13	57	0,001	0,003	0,14	0,002
AOÛT	1,4	1,3	0	11	58	0,001	0,001	0,06	0,006
NOVEMBRE (Syctom)	1,7	0,4	0,01	8	50	0,001	0,008	0,02	0,002
ISSÉANE									
FÉVRIER	1,1	2,3	0,03	1,8	26	0,0008	0,001	0,05	0,001
JUIN	1,5	1,0	0,003	2,1	35	0,0001	0,002	0,07	0,002
JUILLET (Syctom)	0,4	2,7	-	2,9	28	0,001	0,003	0,10	0,009
AOÛT	0,4	2,6	0,01	3,0	43	0,00004	0,001	0,02	0,024
OCTOBRE	1,0	3,3	-	3,2	36	0,0005	0,0004	0,06	0,033
NOVEMBRE (Syctom)	0,5	0,2	0,004	2,7	34	0,0002	0,001	0,08	0,003

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³. Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

** ng/Nm³ : nanogramme (milliardième de gramme) par Normal mètre cube (quantité de gaz enfermée dans 1 m³ pour des conditions normales de température et de pression).

Déchets déversés dans les installations de stockage
en tonnes

RÉPARTITION DES TONNAGES 2015							EXPLOITANTS
UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation	
		Vapeur vendue (EN MWh)	Électricité vendue (EN MWh)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	459 973	704 906	0	79 316	6 441	792	TSI
IVRY/PARIS XIII	659 809	978 373	8 387	115 853	12 175	399	IP13
SAINT-OUEN	563 231	1 081 246	8 539	98 876	11 455	1 129	TIRU
ARGENTEUIL*	32 374	1 688	8 718	8 093	545	59	Novergie
CARRIÈRE-SOUS-POISSY	4 328	0	1 053	620	96	14	Novergie
CARRIÈRES-SUR-SEINE*	10 719	2 110	947	2 153	259	27	Novergie
SAINT-THIBAUT-DES VIGNES*	35 260	0	13 239	7 539	719	82	Novergie
SARCELLES*	38 762	39 522	5 332	6 802	901	248	SAREN (Véolia)
MASSY	2 587	0	0	928	27	0	Novergie
CENTRE DE SECOURS	1 056	0	0	0	7	1	
TOTAL	1 808 099**	2 807 845	46 215	320 180	32 625	2 751	

* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.

** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.



REFIOM

DIRIGÉS VERS LES ISDD

VILLEPARIS (CONTRAT SYCTOM)

en provenance de

UIOM à Ivry/Paris XIII

15412

UIOM Isséane

13587

UIOM à Saint-Ouen

12597

TOTAL ISDD

41 596



DÉCHETS INERTES

DIRIGÉS VERS LES ISDI

CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)

Gravats de la déchèterie à Ivry/Paris XIII

3857

Gravats de la déchèterie à Romainville

2980

TOTAL

6837

CENTRE HORS CONTRAT SYCTOM

Gravats marchés privés OE

5994

Gravats marché OE chantier

24 275

TOTAL

30269

TOTAL ISDI

37 106



DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS

VERS LES ISDND

BOUQUEVAL (CONTRAT SYCTOM)

OM issues des apports directs

1 027

OM du Centre de Romainville

67313

TOTAL

68 340

CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)

OM issues des apports directs

45859

OM du Centre de Romainville

2 263

OM de l'UIOM Ivry/Paris XIII

4 514

OM de l'UIOM Saint-Ouen

1 699

OM de l'UVE Isséane

3 707

OM des centres de secours

109

Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran

4 070

TOTAL

62221

TOTAL ISDND (contrat Syctom)

130 560

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

CENTRE HORS CONTRAT SYCTOM	
Refus de tri CS marchés privés vers REP	599
Refus de tri CS marchés privés vers autres ISDND	3 045
Refus de tri OE	75 074
Mise en ISDND des UIOM privées	2 332
TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)	81 050
TOTAL ISDND	211 610
TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage	290 313

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

Directeur de la publication **Hervé Marseille** | Rédacteur en chef **Martial Lorenzo** |
Directrice de la communication **Véronique Menseau** | Coordination **Julien Bieganski**,
Delphine Bordes | Crédits photos **Syctom**, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
/ **Black Euphoria**, **Stéphane Collin**, **Thierry Dehesdin**, **Mathieu Génon**, **Natacha Gonzalez**,
Jean-François Humbert, **Nicolas Périer**, **Didier Raux**; **Nicolas Gallon**; **Groupeement IP13**
/ **AIA Architectes**; **Kreaction** / **Les Ateliers Monique Labbé**, architectes; **Nathalie Euvrie**;
Nespresso; **Reichen et Robert & Associés**; **SIAAP**; **Ville de Paris**; **Ville de Charenton-le-Pont**;
Ville de Gagny; **Ville de Vanves** | Rédaction-Conception Réalisation **Atelier des giboulées**

Imprimé par L'Artésienne sur papiers Cocoon Silk et Cocoon Offset 100% recyclés | **Juin 2016**



35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél.: 01 40 13 17 00
Fax: 01 45 08 54 77
www.syctom-paris.fr